

land



N°26 · 28.06.2024 · 71. Jahrgang

Unabhängige Wochenzeitung für Politik, Wirtschaft und Kultur

POLITIK

« Shame on you »

Le débat à la Chambre sur la reconnaissance de la Palestine vire une nouvelle fois au sauve-qui-peut diplomatique

S. 3

23h59

En France, l'extrême-droite est aux portes du pouvoir. Aux Luxembourg, les partis se mobilisent. Chronique d'une semaine de campagne

S. 7

Bientôt aux affaires

Le Grand-Duc Henri ouvre la porte à sa succession. L'héritier Guillaume passera de prince du patronat à souverain de plein exercice

S. 10

Foto: Sven Becker

WIRTSCHAFT

Die Liebe zum Auto

Die Besteuerung von Firmenwagen wird nächstes Jahr verschärft. Vor allem die auf Verbrenner

S. 13

FEUILLETON

Modellstadt

Seit drei Jahren sind die Esch Clinics im Gespräch. Ab September kommen Forschende aus der ganzen Welt ins Minett, um soziale Stadtplanung voranzutreiben – gemeinsam mit den Eschern

S. 16



6,00 €

Der Papst kommt

IIII Luc Laboulle

In seiner Stellungnahme am Ende der Debatte über die Rede zur Lage der Nation vor zwei Wochen im Parlament wunderte CSV-Premierminister Luc Frieden sich über „Widersprüche“ in den Ausführungen der Opposition: „Ech stelle fest, datt d’Präsidentin vun der sozialistescher Fraktioun, d’Madamm Bofferding, seet, et wär eng konservativ Ried, konservativ Regierung, konservativ-liberal. An den Här Keup seet e puer Minutten dono, se wär net konservativ genuch. An duerfir confirméiert dat dat, wat ech gesot hunn: datt dëst eng Regierung ass vun der politescher Mëtt.“ Friedens Verortung der politischen Mitte zwischen Sozialdemokratie und Rechtsradikalismus rief im Parlament Belustigung hervor.

In seinem am Samstagabend im Fernsehen übertragenen „Message à l’occasion de la fête nationale“ untermauerte der Premierminister seine rechtsliberale Grundhaltung, die sich von der seines sozialliberalen Vorgängers und Vizepremiers grundlegend unterscheidet. Während Xavier Bettel nach der Veröffentlichung des Waringo-Berichts den Großherzog in seinen Ansprachen zum Nationalfeiertag kaum noch erwähnte und von „eistem Land“ sprach, rückte Frieden den Großherzog als Symbol der Einheit „vun eiser Natioun“ wieder in den Vordergrund. Während Bettel seine Reden seit 2020 mit „Vive eise Grand-Duc“ abschloss, weil spätestens seitdem klar ist, dass die Verfassung für die Frau des Staatshaupts keine offizielle Aufgabe kennt, kehrte Frieden zu der Formulierung „Vive de Grand-Duc an d’Grande-Duchesse“ zurück. Während Bettel 2023 „Solidaritéit, Zesummenhalt an ongebremsen Optimismus“, als das identifizierte, „wat Lëtzebuerg ausmécht“, sprach Frieden von „Fräiheet, Respekt, an Demokratie“ als „unseren“ gemeinsamen Werten. Während Bettel neben dem Zweiten Weltkrieg die im Sozialdialog gelöste Stahlkrise der 70-er Jahre als identitätsstiftendes historisches Ereignis hervorhob, berief Frieden sich auf die „Industrialiséierung ronderëm den Ufank vum 20. Joerhonnert“.

Dass Luc Frieden die Industrialisierung wählte, um die nationale Einheit zu beschwören, zeugt von seinem Verständnis von Freiheit, Respekt und Demokratie. Bis 1919 galt in Luxemburg das Zensuswahlrecht, Arme und Frauen durften nicht an Wahlen teilnehmen – frei waren vor allem die Notabeln, die Bourgeoisie. Arbeiter/innen hatten kaum Rechte, was zu Sozialkämpfen und Protesten, zur Gründung von Gewerkschaften und Arbeiterparteien führte. Die erzkatholische Großherzogin sympathisierte während des Ersten Weltkrieges mit dem deutschen Kaiser, mischte sich in die Regierungsgeschäfte ein und löste 1919 eine institutionelle Krise aus. Die weitgehend friedliche republikanische Bewegung wurde mithilfe französischer Soldaten niedergeschlagen; bei einem Besuch in Longwy vor einem Jahr bedankte Großherzog Henri sich dafür, dass sie die „tentative de coup d’État militaire“ damals verhindert hätten. Die Monarchie wurde durch die Abdankung von Maria-Adelheid und ein geschickt formuliertes Referendum gerettet. Die Rechtspartei verdrängte die Liberalen von der Macht und sollte sie fast ein Jahrhundert lang nicht mehr hergeben.

Heute lassen sich durchaus Parallelen zur Industrialisierung am Anfang des 20. Jahrhunderts ziehen. Wie damals ist heute ein großer Teil der Bevölkerung von den Kammerwahlen und damit von der politischen Teilhabe weitgehend ausgeschlossen. Obwohl die Zustimmung zum Ausländerwahlrecht laut Polindex-Studie inzwischen höher sein soll als beim Referendum von 2015, gedenken CSV und DP nicht, daran etwas zu ändern. Wie damals die Dampfmaschine, wird die Digitalisierung die Arbeit „revolutionieren“. Künstliche Intelligenz wird keine „ungelernte“ Arbeit „verrichten“, sondern im Dienst des Kapitals die Arbeiter/innen überwachen, den Arbeitstakt und die Intensität weiter beschleunigen. Ohne Regulierung wird die Digitalisierung die Ungerechtigkeiten und Ungleichheiten nur noch vergrößern.

Friedens Versuch, Luxemburg in seiner Ansprache als offenes Land darzustellen, in dem Luxemburger/innen und Nicht-Luxemburger/innen geeint zusammenleben, kann nicht darüber hinwegtäuschen, dass die CSV in wirtschafts-, arbeits- und sicherheitspolitischen, aber auch in manchen gesellschaftspolitischen Fragen inzwischen wieder näher an der ADR als an LSAP und Grünen ist. Unter Spitzenkandidat Claude Wiseler war die CSV vielleicht sozialliberal, doch seit Luc Frieden die Alleinherrschaft in der Partei übernommen hat, kehrt die Kirche ins Dorf zurück. Ende September wird der Papst zum ersten Mal seit 40 Jahren wieder Luxemburg besuchen. ●





Manifestation devant la Chambre des députés mercredi

« Shame on you »

III | Pierre Sorlut

Le débat à la Chambre sur la reconnaissance de la Palestine vire une nouvelle fois au sauve-qui-peut diplomatique

Ce mercredi matin, une trentaine de militants ont planté des drapeaux aux couleurs panarabes devant la Chambre. « Agissez, arrêtez l'hypocrisie », « No more complicity » ou encore « Recognize Palestine » sont scandés devant une poignée de policiers peu inquiets. Les slogans peinent à percer les murs. Dans l'ouate de la grande salle du *Krautmaart*, Francine Closener (LSAP) se dit « heureuse de discuter » de la pétition réclamant la reconnaissance de la Palestine. Déposée en février par un jeune Luxembourgeois d'origine bosnienne, Halid Karajbic, le texte réclamant plus de « justice pour les Palestiniens » a rencontré un succès inédit pour une revendication d'initiative populaire d'ordre international (*d'Land*, 23.02.2024).

« La reconnaissance de la Palestine, c'est une mesure de protection pour le peuple palestinien », introduit le pétitionnaire (également membre du collectif Waassermeloun), devant la commission présidée par Francine Closener. Keffieh sur les épaules, Halid Karajbic, 23 ans, retrace brièvement son parcours familial face à la quinzaine de députés, des membres de la commission parlementaire, mais aussi Lydie Polfer, Patrick Goldschmidt (DP) ou encore Laurent Mosar (CSV). L'initiateur de la pétition rappelle la guerre de Bosnie que ses parents ont fuie. Le jeune informaticien s'offusque devant les crimes du même acabit commis dans la bande de Gaza. Il reprend le terme de génocide donné à la tuerie de Srebrenica. Vient ensuite le témoignage bouleversant de Dalia Khader, de nationalités palestinienne et luxembourgeoise. « Paix et dignité sont des droits fondamentaux pour tous les êtres humains. Pourquoi pas pour les Palestiniens ? ». Sanglots coincés dans la gorge, elle rappelle ses origines familiales, cinq générations l'ont précédée dans la ville sainte de Jérusalem avant d'émigrer au Grand-Duché en 2010, via Londres et Amman. Dans les années 1990, elle et sa famille ont cru aux accords d'Oslo : « Life was going to change. We assumed for the better. » Mais des centaines de *check points* ont cadennassé le territoire et la vie des Palestiniens, une « humiliation », un « apartheid » également matérialisé par un mur de séparation de 700 kilomètres de long, témoigne celle qui milite aujourd'hui pour la cause.

Ce mercredi, un concentré du conflit israélo-palestinien s'invite dans l'institution parlementaire. « Maalesh Al-hamdu li-l-lâh », martèle Dalia Khader, égrainant les privilèges de la vie en Occident. « C'est bon, Dieu soit loué, ma maison est encore intacte, contrairement à celle de mes proches en Cisjordanie. C'est bon, Dieu soit loué, je n'ai pas subi les massacres qui ont ravagé villes et villages en Palestine. C'est bon, Dieu soit loué, nous ne sommes pas à Gaza et on ne subit pas les horreurs du génocide et de la famine. Vivent parmi nous au Luxembourg des Gazaouis qui ont perdu toute leur famille à Gaza », énumère la Luxo-palestinienne. Pour Dalia Khader, 42 ans, « cette pétition montre que la population luxembourgeoise a compris que la Palestine existe et qu'il est temps que le Luxembourg la reconnaisse officiellement, pour être du bon côté de l'histoire ».

Parmi les personnes invitées par le pétitionnaire, figure aussi l'expert en droit international à l'ULB, François Dubuisson. Ce spécialiste du dossier israélo-palestinien rappelle entre autres (voir entretien, pages 4 et 5) que le Luxembourg a reconnu implicitement l'État palestinien en s'y liant via 89 conventions. Le reconnaître officiellement, comme 147 autres pays l'ont fait, serait « en pleine cohérence avec la politique étrangère du Luxembourg », plaide-t-il. La Franco-luxembourgeoise, Martine Kleinberg, fondatrice de

l'association Jewish call for peace, se revendique de l'universalisme juif et exorcise toute éventuelle accusation d'antisémitisme. « Reconnaître un État palestinien n'est ni antisémite, ni anti-israélien », introduit-elle. Elle pointe du doigt la couardise des responsables dans les différents gouvernements de ces dernières années : « Je sais par des confidences un peu honteuses des uns et des autres que de nombreux politiques sont paralysés dès qu'il s'agit de critiquer Israël tant est grande la peur d'être taxé d'antisémite. Il est urgent de dissocier clairement ce qui est un délit d'une politique internationale », fait valoir Martine Kleinberg. Elle conclut : « Je vous conjure d'écouter cette nouvelle génération qui a assimilé le plus jamais-ça. »

Franz Fayot (LSAP) et Sam Tanson (Déi Gréng) répètent le soutien de leurs partis à une reconnaissance immédiate de l'État palestinien. La principale fraction à la Chambre, le CSV, se mure dans le silence. Seul le DP se prononce. Les libéraux ressassent leurs arguments. L'absence de frontière sûre et certaine (à cause de la colonisation israélienne) pour la Palestine poserait problème. Ou encore : reconnaître l'État palestinien rétribuerait le terrorisme du Hamas. Le ministre des Affaires étrangères, Xavier Bettel, se dit volontaire : il s'est rendu sur place deux fois. Il a invité à dîner les chefs d'État arabes en marge d'un sommet européen. Il a adressé un ultimatum au gouvernement israélien pour le contraindre à respecter les mesures conservatoires prononcées par la Cour internationale de justice. Mais ces gesticulations n'ont rien produit. Xavier Bettel comprend aujourd'hui la souffrance des Palestiniens évoquée sur le banc des pétitionnaires. Mais à Jérusalem, son homologue lui a organisé une

rencontre avec des familles d'otages, « plus de cent sont encore entre les mains du Hamas ». « Imaginez dire aux familles reconnaître la Palestine alors que le fait générateur serait le 7 octobre », développe le ministre. Trois pays de l'UE, avec lesquels le Luxembourg a un temps été aligné, viennent de reconnaître l'État palestinien. Mais l'impact serait nul ou presque, selon le libéral. Xavier Bettel dit maintenant chercher des alliés en Asie et « au Panama » (sic). Il prend rendez-vous avant la fin de l'année pour présenter une « solution à la luxembourgeoise ».

En conclusion, Xavier Bettel égratigne ses anciens ministres, Sam Tanson et Franz Fayot. « Je sais que différentes personnes ici s'impatientent. J'ai été dix ans Premier ministre. Cela n'a jamais été fixé à l'ordre du jour. J'invite donc les gens ici à une certaine honnêteté politique, à ne pas céder à l'opportunisme et à travailler de concert dans l'intérêt des Palestiniens », lâche-t-il. Contacté après coup, le député Fayot confie au *Land* en avoir discuté ensuite avec son ancien chef de gouvernement et lui avoir exposé que « sa pique contre ses anciens coalitionnaires était hors-propos, car il y a eu une césure avec le 7 octobre », une aggravation du conflit qui « évidemment justifie une reconnaissance ». Également contacté par le *Land*, l'ancien ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn (LSAP), relate qu'il n'a pas insisté pour la reconnaissance au niveau national sous les mandatures Bettel, car il connaissait la position des libéraux. « On ne fonce pas quand on n'a pas de majorité au Parlement. Cela m'aurait coûté ma tête », présente-t-il. Pareil sous Jean-Claude Juncker (CSV). À la sortie des débats, les « Shame on you » pleuvent sur les représentants du gouvernement et de la majorité. ●



« Une alternative au terrorisme »

IIII Entretien : Pierre Sorlut

L'expert en droit international, François Dubuisson, diagnostique une forme de schizophrénie luxembourgeoise sur la question de la reconnaissance de l'État palestinien



Sven Becker

François Dubuisson
à la Chambre
mercredi

D'Land : Monsieur Dubuisson, quel a été votre message ce mercredi à la Chambre des députés ?

François Dubuisson : Je dirais que le message essentiel, c'est qu'en réalité, la reconnaissance comme État de la Palestine par le Luxembourg ou d'autres États européens, comme la Belgique et la France, est un assez petit pas. Dans les faits, le Luxembourg reconnaît déjà très largement la Palestine comme État sur la scène internationale. Il a déjà voté à plusieurs reprises des résolutions qui reconnaissaient que la Palestine était un État, comme lorsqu'il a voté en faveur de l'admission de la Palestine comme État membre de l'Unesco, comme État observateur des Nations Unies ou, en mai, la résolution de l'Assemblée générale des Nations unies constatant que la Palestine remplit bien les conditions pour être membre de l'organisation. Et la première des conditions, c'est d'être un État.

Ce serait de la mauvaise foi alors ?

On peut dire ça. Il devient difficile de voter en faveur de toutes ces résolutions sans dire en même temps que la Palestine est un État. La reconnaissance, d'ordre bilaté-

ral, c'est essentiellement un acte politique. Ce qui empêche que la reconnaissance ait lieu, ce sont plutôt des obstacles politiques. Ce ne sont pas du tout des obstacles juridiques.

Une reconnaissance maintenant, c'est un des derniers leviers pour tordre le bras au gouvernement israélien pour qu'il se plie au droit international et cesse les bombardements sur les populations civiles ?

Oui. Et disons surtout qu'on ne voit pas ce qu'on pourrait obtenir de plus à le faire plus tard. Le faire maintenant, c'est envisager un nouveau cycle de négociations qui inclut un État de Palestine. Ce processus doit faire en sorte qu'il existe effectivement, maintenant sur le terrain, un État palestinien pleinement souverain, pour mettre fin à l'occupation et à la colonisation.

Il y a cet argument avancé par le Premier ministre, Luc Frieden, selon lequel la Palestine ne jouit pas de continuité territoriale et qu'elle ne peut pas être reconnue en tant qu'État. Qu'est-ce qu'un internationaliste répond à cela ?

Si l'on se cantonne aux questions de frontières, on peut faire exactement le même constat avec l'État d'Israël lui-même. Si les frontières de la Palestine ne sont pas déterminées, alors celles d'Israël ne le sont pas non plus. Elles ne l'étaient pas quand le Luxembourg a reconnu Israël en 1949. La reconnaissance n'a jamais porté sur des reconnaissances de frontières, mais plutôt sur le principe de l'existence d'un État.

Pourquoi avez-vous accepté de participer au débat public luxembourgeois sur la reconnaissance de la Palestine ?

Tout simplement parce qu'on m'a demandé d'intervenir comme expert, comme professeur de droit international qui étudie la question du conflit israélo-palestinien. Ce que j'ai déjà fait devant le Parlement belge à plusieurs reprises ou devant l'Assemblée nationale en France. Le recours au droit international permet parfois de dépassionner le débat. Il y a un enjeu juridique assez minime. Parce qu'il ne s'agit pas de créer ou de se prononcer en faveur de la création de l'État palestinien. Il a déjà été créé depuis bien longtemps. Il s'agit simplement de constater son existence.

Il y a aussi cet argument de conjoncture, encore entendu ce mercredi à la Chambre, qui consiste à dire : « Oui, mais ça serait une prime au terrorisme » ...

C'est plutôt une alternative au terrorisme. C'est-à-dire que ceux qui sont porteurs de la demande de reconnaissance de l'État palestinien, c'est l'Autorité palestinienne. Ce n'est pas du tout le Hamas, opposé, lui, à l'existence même d'Israël. Donc je comprends très, très mal l'argument qui fait de cette reconnaissance une sorte de prime donnée à la politique du Hamas. Les événements du 7 octobre ont plutôt remis à l'avant-scène l'urgence de la question palestinienne, une question qu'on avait tendance à laisser de côté. En réalité, cela a montré que le risque d'explosion était bien réel. Il faut reprendre la voie juridique, la voie diplomatique, celle de la solution à deux États qui passe par la reconnaissance de l'État palestinien, mais qui doit être un préalable plutôt qu'une fin.

Reconnaître la Palestine semble c'est aussi l'un des seuls actes positifs envisageables puisqu'il intervient au niveau national et ne souffre pas du blocage au Conseil européen à l'instar des sanctions...

Effectivement. On a constaté ces dernières années qu'il est pratiquement impossible d'avoir un consensus au sein des États membres de l'UE pour prendre des positions plus fermes ou envisager des formes de sanctions. Les États pris individuellement ou des groupes d'États qui ont une volonté de relancer le processus de paix et de condamner un

« Il faut reprendre la voie juridique, la voie diplomatique, celle de la solution à deux États qui passe par la reconnaissance de l'État palestinien, mais qui doit être un préalable plutôt qu'une fin »

minimum les actions du gouvernement d’Israël, doivent pouvoir essayer de coordonner leur action et utiliser les leviers qui sont encore à leur disposition. La reconnaissance de l’État palestinien en est un. L’État de Palestine a relancé une action diplomatique pour sa reconnaissance en 2010. Cela fait quatorze ans qu’il attend le moment opportun promis en Europe.

Le Parlement luxembourgeois a voté en 2014 une résolution en ce sens. L’initiative pourrit depuis lors...

C’est pareil en Belgique et en France. Le moment opportun est sans cesse reporté. Mais on voit aussi à travers les reconnaissances qui ont été faites dans l’UE récemment (Espagne, Irlande, Slovénie) ou moins récemment (Suède) que ce n’est pas un acte qui va changer la donne à lui seul. La reconnaissance bilatérale, c’est surtout la force politique et symbolique de dire à un moment donné : On n’oublie pas le dossier palestinien. Une réaffirmation alors que les politiques menées par Benjamin Netanyahu ont pour but d’empêcher l’avènement d’un État palestinien.

Vous parlez d’un acte symbolique. Le ministre luxembourgeois des Affaires étrangères, Xavier Bettel (DP), l’utilise pour repousser la reconnaissance sine die.

Oui, l’argument du symbole est réversible. Mais je pense que c’est d’abord une question de cohérence. Car nous sommes bloqués dans une situation anormale. Je ne pense pas qu’il existe le moindre autre exemple où des États votent en faveur de l’admission d’une entité qui se prétend un État, qui votent en faveur de son admission comme État membre, mais qui ne le reconnaissent pas eux-mêmes en tant que tel. Il s’agit d’une sorte de schizophrénie qui consiste à voter dans un sens aux Nations Unies et dans un autre au niveau national.

Le Luxembourg ne semble pas vouloir subir de représailles diplomatiques ou économiques d’Israël...

Israël a plus à perdre de se fâcher avec les États de l’UE que l’inverse. D’un point de vue économique et commercial notamment. Ils vont simplement émettre une protestation diplomatique comme cela a été fait avec l’Espagne. Le gouvernement Netanyahu a dit vouloir couper les liens entre le consulat d’Espagne et les Palestiniens. Cela a en fait surtout des conséquences sur ces derniers.

Quel est votre sentiment sur les échanges menés mercredi avec le ministre et les députés ?

Il y a avait une volonté d’écoute, de recevoir des informations. Mais la décision du gouvernement (de ne pas reconnaître immédiatement la Palestine) avait déjà été prise et nous ne nous attendions pas vraiment à un revirement. Cela a remis le dossier à l’ordre du jour. Le ministre Bettel a expliqué qu’il fera le point au Parlement d’ici Noël. Il dit essayer de constituer d’ici là une alliance de pays. Les arguments ne sont pas très convaincants puisque le train conduit par l’Espagne, l’Irlande ou encore la Slovénie a été manqué. Une politique étrangère doit être basée sur des principes. Pas des émotions. Il faut s’extraire de la dimension émotionnelle, car elle s’exprime des deux côtés.

Votre département à l’ULB travaille ponctuellement pour le gouvernement belge à la Cour internationale de justice. Est-ce que vous pouvez nous dire sur quelles affaires?

Le professeur Vaios Koutroulis a présenté les observations de la Belgique dans la procédure d’avis consultatif sur les conséquences juridiques de l’occupation israélienne. Les plaidoiries se sont tenues en février. La Belgique avait conclu à une annexion de facto, à l’illégalité des colonies (évidemment) et à l’illégalité de l’occupation en tant que telle. Jusqu’à présent, on n’a pas de résolution des Nations Unies parfaitement explicite sur le caractère illégal de l’occupation israélienne en tant que telle. Et ça ne fait pas vraiment partie non plus des positions officielles de l’Union européenne.



Manifestation pour la Palestine lundi matin au Kirchberg en marge du conseil européen des ministres des Affaires étrangères

« Une politique étrangère doit être basée sur des principes. Pas des émotions »

La Belgique avait aussi annoncé vouloir participer aux plaidoiries dans la plainte déposée à la CIJ par l’Afrique du Sud contre Israël pour génocide. Y-a-t-il eu un dépôt effectif ?

On a une décision du conseil des ministres confirmant qu’il y va bien à y avoir intervention de la Belgique. Maintenant, comme le gouvernement est entré en affaires courantes et qu’il va probablement connaître une nouvelle composition, évidemment, il faut suivre l’évolution du dossier.

La Belgique, à travers sa ministre des Affaires étrangères, Hadja Lahbib, a été très vocale sur le conflit israélo-palestinien, notamment depuis le 7 octobre. Pour autant, la Belgique ne reconnaît pas la Palestine. Pourquoi pas ?

Un peu comme au Luxembourg, la question s’est posée de manière insistante ces dernières semaines. Et c’est justement le parti d’Hadja Lahbib, le Mouvement Réformateur, qui s’y est le plus opposé. Avec à peu près les mêmes arguments que les partis de la coalition au Luxembourg. Cela s’explique aussi par le contexte électoral. Certains partis ne voulaient probablement pas prendre trop de risques par rapport à la manière dont cela pourrait être perçu.

La Belgique, à l’instar du Luxembourg, faisait partie du groupe des *like minded states* européens favorables à une reconnaissance. Mais ce groupe a explosé au décollage...

Une fois qu’on se pose la question du passage à l’acte et de la reconnaissance formelle, ce sont plus des considérations de politique intérieure qui jouent. Tel parti va avoir une image plus proche de l’État d’Israël, d’autres, les partis plus à gauche, vont être considérés comme étant plus pro-palestiniens.

Revenons au droit international. Quelles sont les prochaines étapes déterminantes dans le conflit israélo-palestinien du point de vue de l’internationaliste ?

Un moment important sera probablement l’avis qui sera rendu par la CIJ sur cette question posée par l’Assemblée générale des Nations unies sur les conséquences de la colonisation. Soit pendant l’été, soit au début de l’automne. On va avoir un nouveau momentum pour se poser la question de la reconnaissance. Il est fort probable que la Cour déclare illégale l’occupation en tant que telle. Elle va en tirer comme conséquence qu’Israël doit immédiatement mettre fin à l’occupation. Elle va aussi dégager des obligations pour les États tiers. C’est un point important de la demande d’avis. La CIJ va notamment dire que les États ont l’obligation de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour favoriser une solution et permettre aux Palestiniens l’exercice effectif de leur droit à l’autodétermination qui, en l’espèce, s’incarne par l’État de Palestine, justement.

Et l’éventuelle émission d’un mandat d’arrêt contre les cinq personnes visées par le procureur de la Cour pénale internationale, est-ce que ça, au contraire, ne risque pas d’être contre-productif et encore polariser davantage les parties ?

C’est un point de vue. Mais il faut quand même constater que la situation est tellement bloquée qu’on ne voit pas très bien ce qui pourrait la bloquer davantage. Et on sait qu’avec un Benjamin Netanyahu à la tête du gouvernement israélien, il n’y a aucune perspective possible. La moindre chance de relancer un processus de paix va passer par un changement de gouvernement. Et de ce point de vue-là, à terme, le fait d’avoir un Premier ministre qui fait l’objet d’un mandat d’arrêt... même s’il y a toujours le réflexe de se dire qu’on en veut à Israël, que la communauté internationale est contre Israël, etc. Probablement qu’un pan de la population ne souhaitera pas devenir un État paria.

On a vu les États-Unis fustiger l’action du bureau du procureur de la CPI. Il y a eu tout un débat aussi sur le crédit accordé au droit international par les nations occidentales. On parle de deux poids, deux mesures. Comment va sortir le droit international de cette année assez décisive pour lui ?

Le premier sentiment, c’est effectivement qu’il est très peu respecté, particulièrement avec ce qu’il se passe à Gaza, et notamment par les grandes puissances. D’un autre côté, depuis le début de la guerre de Gaza et après l’attaque du 7 octobre, on reparle beaucoup du droit international. On a mobilisé de manière assez inédite des tas de mécanismes, par exemple l’action de l’Afrique du Sud contre Israël (pour atteinte à la Convention contre le génocide), l’action du Nicaragua contre l’Allemagne (pour faire cesser les livraisons d’armes à Israël). Parallèlement, il y a la procédure devant la CPI. Le droit international redevient quand même un outil qu’on mobilise, avec souvent un sentiment de frustration, mais cela montre qu’il reste un outil pertinent. ●

B L O G



POLITIK

LSAP-Spitze bleibt

Wenn die LSAP am 13. Juli ihren außerordentlichen Parteikongress in Roodt-Syr abhält, werden die Delegierten auch eine neue Parteiführung wählen. Weil Francine Closener intern durchblicken ließ, keine weitere Amtszeit als Ko-Parteipräsidentin anzustreben, hatten die früheren Minister/innen Paulette Lenert und Georges Engel sich bereit erklärt, die Parteiführung im Juli zu übernehmen, um zwei Jahre später der jungen Senkrechtstarterin Liz Braz dieses Amt zu überlassen. Kurzfristig hat Closener sich jedoch umentschieden und will nun doch Ko-Präsidentin bleiben. Woraufhin auch der Düdelfinger *député-maire* Dan Biancalana beschloss, erneut zu kandidieren. Weil Gegenkandidaturen unwahrscheinlich sind, dürfte die Parteipitze am 13. Juli unverändert bleiben.

Wechseln wird aber voraussichtlich der Generalsekretär: Der frühere JSL-Präsident Amir Vesali aus Wiltz hat seine Kandidatur gestellt, um Tom Jungen abzulösen. Eine Gegenkandidatur liegt *Land*-Informationen zufolge bislang nicht vor. Closener und Biancalana hatten die Präsidentschaft im März 2022 übernommen, nachdem die LSAP sechs Monate zuvor mit einer Statutenänderung erstmals Doppelspitzen ermöglicht hatte (Foto: sb). ^{LL}

SOZIALES

Von unten nach unten

Die Loterie nationale hat 2023 Rekordeinnahmen von 76,8 Millionen Euro erzielt, 20,9 Prozent mehr als im Vorjahr. Das Nettoresultat (33,7 Millionen) liegt 16,6 Prozent über dem von 2022. Die höchsten Einnahmen (22,2 Millionen) erzielte die Loterie nationale mit Spielautomaten in Cafés. Diese digitalen Versionen des Einarmigen Banditen finden sich vornehmlich in Etablissements, die von Menschen aus den unteren sozialen Schichten frequentiert werden. Auch die anderen Glücksspiele wie Euromillions (21,8 Millionen Euro

Einnahmen) und Lotto (15,5 Millionen) ziehen vor allem arme Menschen an, weil sie Reichtum und sozialen Aufstieg versprechen. In ihnen steckt ein hohes Suchtpotenzial. Die Gewinne aus dem Glücksspiel investiert die *Ceuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse* Charlotte in karitative Organisationen und kulturelle Initiativen, sie speist damit den Fonds national de solidarité und stattet Sozialämter aus. Das Glücksspiel-System ist eine Umverteilung von unten nach unten. ^{LL}

GESUNDHEIT

250 Millionen mehr

Im Oktober 2026 sollen die Bauarbeiten für das neue *Südspidol* (Foto: HTE) in Esch-Sommet beginnen. Darüber wurde der parlamentarische Gesundheitsausschusses vergangene Woche informiert. Nachdem das Chem den Vertrag mit dem Konsortium Health Team Europe um den österreichischen Architekten Albert Wimmer gekündigt hatte und die SWG Gruppe die öffentliche Ausschreibung für die Weiterführung des Projekts gewonnen hat, wird nun mit 54,2 Millionen Euro Mehrkosten gerechnet. Sie entstehen hauptsächlich durch Anpassungen und

Optimierungen, die SWG an Wimmers Plänen vornimmt. Im März 2025 soll das geänderte *avant-projet détaillé* vorliegen. Nachdem die Commission permanente du secteur hospitalier ihr Gutachten abgegeben hat, soll das Parlament im Oktober 2025 das Finanzierungsgesetz von 2018 anpassen. Auch durch die Entwicklung des Bauindex infolge der zeitlichen Verzögerung wird das Budget von 541,9 (im Oktober 2017) auf 793,1 Millionen Euro steigen. Die Eröffnung des *Südspidol* ist für 2032 oder 2033 geplant. ^{LL}

GESELLSCHAFT

Schutzlos

Wie ein Bericht des Comité de coopération entre les professionnels dans le domaine de la lutte contre la violence darlegt, nehmen die Polizeieinsätze rund um häusliche Gewalt zu. Lagen sie 2014 noch bei 876, waren es vergangenes Jahr 1 057. Erklärt wird das im Bericht mit einer größeren Wachsamkeit der Polizei und mehr Bewusstsein in der Bevölkerung. Dabei wurde die Polizei am meisten in Luxemburg, Esch/Alzette, Differdingen, Düdelfingen, Petingen, Echternach und Wiltz gerufen; in 34 Prozent der Fälle aufgrund von Schlägen. 60 Prozent der Opfer

sind Frauen; die Gesamtzahl der Opfer steigt im Vergleich zu vergangenem Jahr leicht und liegt bei 1 998 Personen. Frauen zwischen 30 und 45 sind am meisten von häuslicher Gewalt betroffen; Männer in der gleichen Alterskategorie sind am häufigsten die Täter. 75 Prozent der Gewalt äußert sich in der Partnerschaft. ^{SP}

LANDWIRTSCHAFT

Digi-Weizen

Diese Woche erschien in *Nature* ein Beitrag von Forschern der Universität Lüttich, dem hiesigen List und weiteren europäischen Instituten, in dem sie die Vorteile einer beschleunigten Digitalisierung für die Landwirtschaft berechneten – etwa die Produktivitätssteigerung und den reduzierten Einsatz von chemisch-synthetischen Mitteln. Auch Vorbehalte wurden geäußert. Hauptautor Moussa El Jarroudi nahm Recherchen von dem am Gilsdorfer LTA lehrenden Frank Adams auf: Der technologische Fortschritt werde Ungleichheiten in der Landwirtschaft wahrscheinlich verstärken: zwischen Nord und Süd, Kapitalbesitzern und Besitzlosen, industriell und nichtindustriell Produzierenden. SM

UMWELT

Tolle CO₂-Steuer

Der Brüsseler *think tank* Tax Foundation Europe lobt die Luxemburger CO₂-Steuer, wie das Online-Portal *Delano* meldete: Dass sie 72 Prozent der nationalen Emissionen erfasst, sei der zweitbeste Wert unter 31 weltweit betrachteten Systemen. Der Steuersatz sei mit 46,43 Euro pro CO₂-Tonne zwar kleiner

als die 49,23 Euro Durchschnitt der 24 europäischen Länder mit so einer Steuer, aber immerhin. Tatsächlich beträgt der Steuersatz seit 1. Januar nur 35 Euro. Doch die Tax Foundation bezieht sich auf das *Carbon Pricing Dashboard* der Weltbank, Stand 1. April 2024. Das Umweltministerium hat eine Antwort: Im *Dashboard* sei der „Kyoto-Cent“ noch drin. Der ist zwar keine CO₂-Steuer, sondern eine Extra-Spritakzise, um Klimaprojekte finanzieren zu helfen, und auf Gas erhoben wurde der Kyoto-Cent nie. Doch weil die Einnahme daraus zweckgebunden ist, meldet das Ministerium sie als CO₂-Steuer an Organe wie die Weltbank. ^{PF}

Was kostet das Wasser?

40 Seiten Antwort schickten CSV-Umweltminister Serge Wilmes und Innenminister Léon Gloden dem Piraten-Abgeordneten Ben Polidori auf eine parlamentarische Anfrage: Tabellen mit den Trinkwasserpreisen in den 100 Gemeinden je nach Verbrauchern (Haushalte, Industrie, Landwirtschaft). Sowie die Auskunft, ein „eventuell harmonisierter Wasserpreis“ werde für eine Strategie zur langfristigen Trinkwasserversorgung analysiert. „Eventuell“ und „langfristig“ klingt vorsichtig und dürfte auch so gemeint sein: Zur Harmonisierung gibt es seit 2011 Leitlinien, doch nicht jede Gemeinde wendet sie an. Nicht bei den Trinkwasserpreisen gibt es die größten Unterschiede, sondern bei denen für die Abwasserbehandlung. Beide zusammen ergeben den „Wasserpreis“. Soll der mehr harmonisiert werden, oder gar vereinheitlicht, müsste entweder der Staat für das Wasser zuständig werden oder ein einziges großes Syndicat intercommunal. Was bisher politisch nicht durchsetzbar war. ^{PF}

|||||

Bausch geht

||||| Peter Feist

Wenn François Bausch, wie er am Dienstag dem Kammerpräsidenten mitgeteilt hat, am 10. Juli sein Mandat niederlegt, verlässt nicht nur ein langjähriger Abgeordneter, ehemaliger *Stater* Schöffe, Minister und von 2019 bis 2023 Vizepremier nach 35 Jahren die politische Bühne, sondern auch der inoffizielle Chef der Grünen.

Bausch war es, der sie in Richtung einer links-liberalen Partei orientierte, eine Art grüner DP. Dass in Deutschland die Grünen von 1998 bis 2005 mit der SPD regierten, lieferte eine Anleitung, wie die Luxemburger Schwesterpartei zur Regierungsfähigkeit gelenkt werden könnte: Mit der Trennung von antikapitalistischen Ideen und von der Forderung nach

einem Austritt Luxemburgs aus der Nato. Denn unter dem grünen Außenminister Joschka Fischer waren deutsche Bodentruppen 2001 erstmals seit dem Zweiten Weltkrieg wieder in einen Kriegseinsatz gezogen (in Kosovo).

1999 übernahm Bausch den Vorsitz der grünen Kammerfraktion; er behielt ihn, bis er 2013 Minister wurde. Stark in der Analyse und reformfreudig in ihren Vorschlägen waren die grünen Abgeordneten, aber nicht revolutionär. Sondern pragmatische Macher, wie der Fraktionschef einer sein wollte und seine Kolleg/innen entsprechend formte. Dass Déi Gréng 2005 in der Hauptstadt eine Koalition mit der DP eingingen, war folgerichtig und eine Blaupause für die Regierungsbeteiligung ab 2013.

Eigentlich hatte François Bausch sich schon in der zweiten Regierung mit DP und LSAP auf den Rückzug eingestellt. Hatte erklärt, bei den Kammerwahlen 2023 nicht anzutreten und Félix Braz schon 2013 den Vortritt als Vizepremier überlassen. Als Braz 2019 aus der Regierung schied, Roberto Traversinis *Gaardenhaischen-Affär* auch auf Umweltministerin Carole Dieschbourg durchschlug, griff Bausch ein, um den Laden zusammenzuhalten. Glaubten Déi Gréng doch auf dem Weg zu einer Volkspartei zu sein: Mit bei den Kammerwahlen 2018 drei hinzugewonnenen Sitzen, so dass nur noch einer sie von der LSAP trennte, und dem Rekordergebnis von 18,91 Prozent bei den Europawahlen 2019. Vielleicht lag ihr Stammwählerpotenzial nun über zehn Prozent.

Im Oktober erwies sich das als Irrtum. Wenn die bisherige parteiinterne Ursachenforschung ergeben hat, dass Déi Gréng in der Regierungskoalition ihr Profil vernachlässigt und den Anschluss an die Zivilgesellschaft verloren hätten, ist damit auch die Fehleinschätzung Bauschs gemeint, dass es im Windschatten der DP reichen werde für eine dritte Runde Blau-Rot-Grün. Er selber wäre dann gern EU-Kommissar geworden, für Mobilität etwa.

Nun fällt die Führung der Grünen Sam Tanson zu, der Sprecherin der Fraktion, die keine mehr ist. Und dem Parteivorsitzenden-Duo Meris Sehovic und Djuna Bernard. Bernard wird für Bausch in die Kammer nachrücken. In die nationale Politik gebracht hat er alle drei. ●

23h59

IIII Bernard Thomas

En France, l’extrême-droite est aux portes du pouvoir. Au Luxembourg, la gauche se mobilise pour le Nouveau Front populaire, Xavier Bettel soutient une macronie en pleine dérive et l’ADR cache sa joie. Chronique à rebours d’une semaine de campagne au Grand-Duché



Affiche collée sur un pont routier à Dommeldange

Mercredi, 26 juin, Novotel, blvd d’Avranches, 18 heures 30

« Si je pouvais voter, je pense que tu aurais ma voix ». Xavier Bettel est venu apporter son soutien, ce mercredi soir, à Pieyre-Alexandre Anglade, le député macroniste des Français du Benelux. L’intervention, lors d’un meeting au Novotel, s’avère délicat pour un ministre des Affaires étrangères. Elle nécessite au préalable un déblayage du terrain : « Beaucoup parmi vous vont se dire : Qu’est-ce qu’un député, politicien ou ministre luxembourgeois vient faire dans des élections françaises ? Est-ce que, un, il n’a rien d’autre à faire ? Ou est-ce que, deux, il se mêle d’affaires qui ne le regardent pas ? Et bien si, cela me regarde ! » C’est que le Luxembourg, comme l’admet Xavier Bettel, « ne fonctionnerait pas sans la France ».

En amont des élections de 2018, Macron était venu épauler son ami luxembourgeois à l’occasion d’un grand raout à la Philharmonie. Voici le renvoi d’ascenseur. « Emmanuel, on l’aime ou on ne l’aime pas. Mais croyez-moi : Il a fait des choses pour la France qu’il était nécessaire de faire, mais qui n’étaient pas nécessairement populaires ». Les réformes, et notamment celle des retraites, n’auraient pas été faciles, mais changer quelque chose ne serait jamais facile, disserte Bettel. Et de rappeler qu’il a introduit, quant à lui, la cérémonie civile pour

la fête nationale. Macron serait « un fonceur ». Mais la dissolution de l’Assemblée ne serait ni une folie, ni irresponsable, ce serait « respecter sa nation », estime Bettel, rejoignant Luc Frieden qui, au soir des européennes, parlait d’une décision « courageuse », signe de « leadership ». Le ministre des Affaires étrangères continue son improvisation *off-script* : « Je ne peux pas m’imaginer être Français aujourd’hui. Quelqu’un qui ne veut plus de Macron : Il a le choix entre qui et qui ? » Il préférerait par exemple voter pour Glucksmann plutôt que pour Mélenchon. Mais le Nouveau Front populaire aurait « mélangé les cartes et rendu le jeu très difficile » : « J’adore François Hollande. Personnellement, c’est quelqu’un de vraiment super, en tant que président, c’est à vous de juger. [Hilarité générale.] Mais si j’habitais la Corrèze et que j’avais toujours voté François, et demain il y aurait Mélenchon qui se présenterait, cela me donnerait des boutons. » Ce serait comme si « Nicolas Schmit faisait campagne avec David Wagner ».

Le flux de conscience ne tarit pas, ponctué par des « croyez-moi » et des mises en garde contre « les extrêmes » (toujours au pluriel). Hitler a été élu démocratiquement, rappelle Bettel. Et de se dédouaner illico de tout soupçon d’analogie : « Je ne veux pas que vous donniez après l’impression que je vous aurais dit qu’aujourd’hui, voter Front national ce serait voter Hitler et voter Mélenchon ce serait voter Staline. Je ne dis pas ça. »

Une soixantaine de personnes ont fait le déplacement pour écouter le Vice-Premier ministre luxembourgeois et le député français. Le public est relativement BCBG, et il exprime sa vive inquiétude. Les macronistes sont désorientés et les prises de parole s’enchaînent. On essaie de « comprendre ce qui se passe en France ». Un homme s’interroge sur « le phénomène Bardella » : « D’où sort-il ? Un homme sans expérience ! » Et son voisin d’ajouter : « Et sans diplôme ! » Une auditrice demande : « Est-ce que les Français pourraient venir se réfugier au Luxembourg ? » Puis de répéter à deux reprises qu’elle poserait la question avec « un brin d’humour ».

Face au maelström bettelien, le candidat Renaissance, Pieyre-Alexandre Anglade, fait pâle figure : Il tente de lever « les incompréhensions, doutes et colères » causés par la décision présidentielle de dissoudre l’Assemblée. C’est que celle-ci aurait été transformée « en chaos, pour ne pas dire en bordel » par La France insoumise. Le député, fidèle macroniste, agit le spectre d’un Mélenchon « communautariste, flirtant avec l’antisémitisme ». Il veut croire à une majorité du centre : « Il y a un chemin, mais il est étroit ».

[...]

[Suite de la page 7]

Le Grand-Duché constitue un des derniers fiefs de la macronie : 72 pour cent des électeurs y ont voté pour le candidat Anglade au second tour des législatives de 2022. Or, le soutien faiblit. Aux européennes, Renaissance a vu son score chuter à 29,8 pour cent au Luxembourg. Dans son édition de ce mercredi, *Le Canard Enchaîné* dédie un entrefilet à Anglade, qui serait « très contesté en interne ». Celui qui vient de diriger la campagne de Valérie Hayer se verrait affublé d’« une image de loser ». Du coup, écrit le *Canard*, de nombreux militants Renaissance envisageraient de voter pour la concurrente socialiste, Cécilia Gondard.

Mardi, 25 juin, Le Café de Paris, Place d’Armes, 18 heures

Cécilia Gondard (PS) se présente aux électeurs au premier étage du Café de Paris sur la *Plëss*. Le meeting du Nouveau Front populaire affiche salle comble, malgré la partie France-Pologne qui se joue au même moment. Il se transforme rapidement en discussion ouverte. Une cinquantaine de personnes sont venues écouter, mais surtout exiger plus d’unité et la fin de « cette espèce de cacophonie, de zizanie ». L’intervention la plus applaudie : « Quand est-ce que les dirigeants des différents partis du Front populaire vont-ils cesser de se taper dessus ? Et faire en sorte que les différences n’apparaissent qu’une fois la victoire acquise ? » Cécilia Gondard tente de rassurer : « La nouvelle génération » serait plus unitaire et ne sortirait pas « de phrases assassines les uns contre les autres ». Jean-Luc Mélenchon hante la campagne comme un épouvantail. La candidate pour le Benelux promet « une personne non-clivante » à Matignon (c’est-à-dire pas Mélenchon).

Le débat au cœur de la capitale luxembourgeoise a la particularité que tout le monde ou presque fait abstraction de l’endroit où il se mène. Une intervenante glisse à la fin de son intervention : « J’ai travaillé pour une société financière que je ne nommerai pas. Quand j’ai vu tous les bénéfices qu’ils font, qu’ils échappent à l’impôt... Bref. » Un autre participant rappelle que le Luxembourg est « un bastion macroniste » : « J’ai l’impression qu’ici, ce sont un peu des gens aisés, de la classe supérieure qui s’en sortent plutôt mieux. C’est pour ça qu’on a moins de RN. » Aux législatives de 2022, la candidate socialiste de la circo Benelux avait vu son résultat plombé par le Luxembourg. Au second tour, Cécilia Gondard n’y a atteint que 28 pour cent des voix. (Alors qu’en Belgique et aux Pays-Bas, elle récoltait 49 respectivement 47 pour cent.)

« Il est évident que, dans un pays extrêmement ouvert comme le nôtre, un parti qui est construit sur l’idée de la préférence nationale ne peut que faire peur », dit le député LSAP Franz Fayot, venu soutenir la camarade française. Il ne suffirait plus d’être simplement « inquiet ou offusqué ». Le barrage républicain s’est effrité, constate Fayot, « pour contrer l’extrême-droite, il faut donc une alternative, il faut de l’espoir ». Le programme, « de rupture », du Nouveau Front populaire en donnerait. En misant sur « une bifurcation écologique » et « un État planificateur fort », il constituerait « une vraie alternative à la doxa néolibérale ». Et l’ex-ministre de l’Économie de conclure sur une note lyrique : « Ce Nouveau Front populaire montre la voie à la gauche européenne ».

Christian Eckert, figure politique lorraine, a également fait le déplacement au Café de Paris. L’ancien secrétaire d’État chargé du Budget essaie de déconstruire l’image d’une gauche « dépensière ». Sous François Hollande, rappelle-t-il, la France a réduit son déficit public (de 4,8 à 3,4 pour cent). Puis de lâcher : « Cela a été dur... On a demandé des efforts, trop peut-être. Cela explique peut-être notre défaite... » Entre 2014 et 2017, Eckert était installé au cinquième étage de Bercy, deux étages au-dessus du ministre de l’Économie de l’époque, Emmanuel Macron. « Quand il y a eu les crues de la Seine, je me suis dit : ‘Pourvu que ça monte jusqu’au troisième !’ ». Rires dans la salle. Mais Eckert doit vite filer vers son prochain meeting à Volmerange-les-Mines. Un auditoire d’une trentaine de personnes l’y attend, ainsi que les Dudelangeois Dan Biancalana et Alex Bodry (LSAP), venus en solidarité avec la candidate PS de la 9^e circo de la Moselle.

Lundi, 24 juin, Parvis de la Gare, 17 heures

Sur le parvis de la Gare centrale, une demi-douzaine de militants Déi Lénk distribuent un tract signé « Luxembourgeois et Français du Luxembourg solidaires avec le Nouveau Front populaire ». « Est-ce que vous êtes Français ? », demandent-ils aux employés de bureau s’extirpant du tram. Avant de s’engouffrer dans la Gare, certains saisissent distraitemment un flyer. « Mettre fin au système d’évasion fiscale luxembourgeois, qui appauvrit toute politique de redistribution sociale », y lit-on sur la liste de revendications. Le tract demande également une « rede-

« Je suis complètement convaincue, et on est beaucoup à l’être. Mais on est aussi au Luxembourg. On a la chance d’être en quelque sorte un peu une élite »

Prise de parole lors d’un meeting macroniste

vance » à verser par le Luxembourg aux communes françaises. Sans oublier une amélioration du transport en commun. L’ancien député vert, Charles Margue, est également présent ce lundi devant la Gare. « Je tracte aussi à Paris », dit-il fièrement. (Le retraité partage son temps entre Lintgen et le 18^e arrondissement parisien où vit sa conjointe, et il est encarté chez Les Écologistes français.) Toujours lundi soir, à Saint-Gilles, l’eurodéputée luxembourgeoise Tilly Metz (Déi Gréng) fait une courte intervention au meeting bondé de Cécilia Gondard.

La gauche luxembourgeoise se mobilise, mais en ordre dispersé. Le calendrier serré des législatives anticipées n’aura pas permis de monter un meeting commun. Mais la méfiance réciproque qui marque le Nouveau Front populaire, on la retrouve également au Luxembourg. Les « gens de la vieille école du PS », comme François Hollande, n’inspirent guère confiance à David Wagner. Le député Déi Lénk avoue sa « grande peur » que la gauche « déçoive, de nouveau » : « An dann ass et eriwwer fir 20 Joer ». Il évoque « le traumatisme Syriza » qui aurait eu des répercussions bien au-delà des frontières grecques, et dont La France insoumise resterait « très consciente ». Un gouvernement issu du Nouveau Front populaire devrait dépasser « une simple politique de gestion sociale-démocrate », dit Wagner. Ce samedi dans le *Tageblatt*, le député enfonce le clou. Une majorité de gauche « ne pourra se passer, comme en 1936, de mouvements de base et d’une forte mobilisation syndicale qui lui permettra d’aller le plus loin possible. Car la bourgeoisie ne se laissera pas faire. »

Luc Frieden adopte l’élément de langage de Macron, expliquant à *L’Essentiel* être « contre tous les extrêmes, de droite comme de gauche ». En assimilant le Rassemblement national au Nouveau Front populaire, le Premier ministre luxembourgeois finit par relativiser le danger de l’extrême-droite. Dans les colonnes du *Wort*, le politologue de l’Uni.lu (et ancien délégué de l’UMP au Luxembourg) Philippe Poirier rassure sur les conséquences d’un éventuel gouvernement RN : « Il n’y aura pas beaucoup de conséquences directes [pour le Luxembourg] parce que nous sommes dans l’Union européenne ». Pour le reste, déclare-t-il, cela devrait se passer comme avec Giorgia Meloni en Italie. Ce mercredi, Xavier Bettel se montre plus sceptique. Dans l’UE, on tenterait toujours de trouver des compromis, « mais je ne sais pas si ce sera faisable avec le Front national ».

Pas de triomphalisme du côté de Fernand Kartheiser qui endosse la posture de « diplomate » : Le principal, ce serait de respecter « l’expression démocratique d’un peuple ». L’ADR n’érigerait pas de « Brandmauer » contre qui que ce soit. Mais après ce préambule, le futur eurodéputé évoque « une partie de conséquences [d’un gouvernement RN] que nous saluerions ». Ces conséquences ont en commun d’affaiblir l’Union européenne au profit d’une « Europe des nations ». Kartheiser note ainsi avec satisfaction « l’insistance » avec laquelle le RN plaide pour la règle de l’unanimité. Il espère également « une analyse plus nuancée des intérêts européens ». Ce serait totalement normal que l’UE entretienne des relations « correctes et paisibles » avec « tous ses voisins, dont la Russie », dit-il, mentionnant au passage « déi schrecklech vill Sanktiounen ». L’ADR n’aurait pas encore eu de contacts avec le RN. (Auquel l’ADR a jusqu’ici préféré le parti de Zemmour, Reconquête, membre comme lui de l’ECR.) Mais cela pourrait changer dans un avenir proche : « Si Monsieur Frieden va chez Monsieur Bardella pour lui serrer la main, pourquoi un parti luxembourgeois n’entretiendrait-il pas des contacts à son niveau ? »

Dans la circo Benelux, le Rassemblement national ne joue presque pas de rôle. En 2022, le parti n’avait même pas réussi à passer au second tour. Sa candidate actuelle, Charlotte Beaufils, est une totale inconnue. Cela fait seulement six mois que cette étudiante bordelaise de 18 ans a pris sa carte au RN. Son lien avec la circonscription ? « Je suis à moitié d’origine flamande », répond-elle au *Quotidien*.

Jusqu’ici, elle n’a pu se déplacer au Benelux, parce qu’elle se trouve « en pleine période d’examens ». La novice commet immédiatement une bourde fatale : « Au Benelux, il y aura peut-être un contrôle aux frontières, mais je vous avoue que pour les Français, je ne sais pas trop. Sûrement. »

Jeudi, 20 juin, Novotel, blvd d’Avranches, 18 heures 30

150 électeurs français se serrent dans une salle privative au premier étage. (La même pièce où Bettel parlera six jours plus tard.) Le public attend l’arrivée du ministre de l’Économie et des Finances français, bloqué dans les embouteillages du Kirchberg. À 19 heures 10, Bruno Le Maire fait son entrée. Entre une réunion et un dîner de l’Eurogroupe, il profite de sa *Sprangstonn* pour sauver le candidat Anglade. Le ministre se pose en garant du sérieux, notamment budgétaire. S’ils étaient appliqués, les programmes des deux blocs concurrents mèneraient droit au « Frexit ». Les promesses sociales du Nouveau Front populaire ? « Les marchés s’en chargeront », dit Le Maire. La gauche se moquerait « comme d’une guigne » des autres États membres auxquels elle signifierait : « Hé ! Vous autres là, les 26 couillons ! Vous respectez les règles [du Pacte de stabilité], mais moi, je ne les respecte pas. » Se rendant compte de la grossièreté de sa caricature, le ministre ajoute aussitôt : « Ils parlent comme ça, alors je parle comme eux ». La salle semble acquise. Un adolescent prend la parole et veut savoir si la France ne devrait pas s’inspirer de l’anarcho-capitaliste Javier Milei : « Faut-il des réformes d’une telle puissance qu’en Argentine ? »

Pour un bref moment, une auditrice fait sauter la bulle : « Je suis complètement convaincue, et on est beaucoup à l’être. Mais on est aussi au Luxembourg. On a la chance d’être en quelque sorte un peu une élite ». Puis d’évoquer sa sœur qui s’occupe de personnes en situation de handicap mental dans la banlieue de Rennes. Gagnant un peu plus que le Smic, elle serait tentée de « donner une chance » au Nouveau Front populaire. (Celui-ci propose d’indexer les salaires et de relever le Smic à 1 600 euros nets.) Le Maire dit recevoir « cinq sur cinq » : « Je n’ai jamais dit que le Smic était suffisant ». Mais on ne devrait surtout pas prendre de « raccourcis », sinon on conduirait le pays « dans le mur ». Une hausse « brutale » des salaires décrétée à Bercy s’apparenterait à de « l’économie soviétique » et engendrerait un « chômage de masse ». Le rêve se terminerait en « cauchemar ».

La seconde moitié de son intervention, Bruno Le Maire la consacre aux classiques sécuritaires, draguant ouvertement les électeurs zemmouriens, fortement surreprésentés parmi les expats du Grand-Duché. « Il faut de l’ordre, de l’ordre, de l’ordre ! », martèle le ministre. Pas un mot critique sur les éléments xénophobes et discriminatoires de l’extrême-droite. Au contraire, Le Maire en reprend les mots de passe : « Le vrai combat qui est devant nous, c’est un combat culturel », assène-t-il. « Il ne faut pas se laisser intimider par la montée de l’islam politique ».

La délinquance des mineurs serait « une priorité nationale absolue, absolue ». Il faudrait commencer par « rétablir l’ordre dans les familles » : « Si vous êtes responsable de vos gamins et qu’ils se comportent mal, on ne va pas continuer à vous aider avec de l’argent public ». (Une idée mise en pratique en 2010 par un certain Éric Ciotti.) Le ministre revient longuement sur les émeutes de juillet 2023 : « Qu’est-ce qui est arrivé à ces gamins ? Sont-ils tous condamnés, sous les verrous, empêchés de nuire ? Non ! Et je vous dis franchement : Cela ne va pas ! » Puis de s’adresser à une spectatrice : « Madame, si vous payez vos impôts avec un mois de retard, vous aurez une pénalité de dix pour cent. Vous n’y échapperez pas ! » La comparaison est mal choisie. La plupart des électeurs français réunis ce soir au Novotel paient leurs impôts au Luxembourg.

Mercredi, 19 juin, Maison du Peuple, Esch-sur-Alzette

Le bureau exécutif de l’OGBL se réunit avec ses sections frontalières pour déterminer sa position par rapport aux législatives françaises. Le lendemain, le syndicat publiera un communiqué appelant à « faire barrage à l’extrême-droite ». Alors que la CGT recommande explicitement de voter Nouveau Front populaire, l’OGBL le fait implicitement, en fustigeant à la fois Jordan Bardella et Emmanuel Macron, dont les réformes sont caractérisées comme « brutales », « mortifères » et « antidémocratiques ». La sortie soulève un petit *shitstorm*. Sur Facebook, le *post* cumule 110 commentaires, pour la plupart négatifs : « Que chacun reste à sa place ! » ; « De quoi vous mêlez-vous ? ». Certains menacent de ne plus payer leurs cotisations. L’administrateur de la page Facebook de l’OGBL renvoie aux statuts du syndicat. Parmi les objectifs, « la lutte contre l’exclusion sociale, la pauvreté, la discrimination, le racisme et l’intolérance. » ●

Simplification écologique

III Stéphanie Majerus

Serge Wilmes verkauft sein Ministerium als „Gestalter“. Will er dazu den Naturschutz schwächen?

Einen der größten Eingriffe in die Umweltschutzmaßnahmen musste der Ressortverantwortliche Serge Wilmes selbst nicht vorstellen. Innenminister Leon Gloden (CSV) verkündete am Mittwoch vor einer Woche im Rahmen der Vorstellung des „10-Punkte-Programms“ zur Verwaltungsentschlackung bei Bauvorhaben: Eine Umweltverträglichkeitsprüfung ist nun nicht mehr ab einem Schwellenwert von zwei Hektar, sondern erst ab vier Hektar erforderlich. Die Konferenz dauerte 90 Minuten. Neben Wohnungsbauminister Claude Meisch (DP) und Gloden wirkte Serge Wilmes etwas blass. Gegen Ende der Pressekonferenz kam er kurz zu Wort und stellte die geplanten Neuerungen im Umweltbereich vor: Vor allem wechsele man bei den Ausgleichsmaßnahmen von einer „Mikro“- zu einer „Makrosicht“. Die zerstörten Biotope könnten demnach durch eine flexiblere Handhabung ausgeglichen werden: Der Artenschutz soll sich nicht auf einen bestimmten Standort konzentrieren, sondern in einem Gesamtkontext evaluiert werden – je nachdem auf Dorf- oder Landesebene. Von einer „kopernikanischen Wende“ spricht *Paperjam* im Anschluss an die Pressekonferenz. Der Umweltschutz würde über neue Umwege auf der Makroebene gesichert; das Schreiben des Ministeriums hält fest: Man konzentriere sich nun auf ökologische Großprojekte, „die einen deutlichen Mehrwert für die Umwelt schaffen.“

Die ehemalige grüne Umweltministerin Joëlle Welfring sieht keine historische Umwälzung, keinen kopernikanischen Umsturz im Schaffen von Serge Wilmes. „Ich begrüße die Vorschläge zur Vereinfachung der Prozeduren. Wie der Umweltschutz künftig gestaltet werden soll, bleibt aber unklar – es fehlt an Details im vorliegenden Dokument.“ Vieles von dem, was der Text verspricht, habe sie bereits in die Wege geleitet, wie das Prinzip der „Natur auf Zeit“. Dieses beinhaltet, dass für spontan entstandene Biotope auf Brachland vereinfachte Ausgleichsmaßnahmen verlangt werden. Dennoch gingen die Überlegungen des CSV-Ministers in eine andere Richtung, antwortet das Ministerium auf *Land*-Nachfrage: Das Vorgehen der ehemaligen Ministerin sah eine allgemeine Erfassung von Biotopen vor, wenngleich die Ausgleichsmaßnahmen vereinfacht werden sollten. Im neuen Maßnahmenkatalog wird jedoch vorgeschlagen, keinen Ausgleich für „Gehäcks a Gesträpps“ vorzusehen. So reduziere das Ministerium die Anzahl der erforderlichen Datenerhebungen und ermögliche es, finanzielle und personelle Ressourcen einzusparen.

Weil es im Wahlkampf griffiger war, den Naturschutz anzugreifen, als über kommunale Reglementierungen von brachliegendem Bauland zu diskutieren, versteifte sich die CSV letzten Sommer auf die Grünen als Hauptproblem: Spitzenkandidat Luc Frieden warnte vier Wochen vor den Wahlen, nur wenn Betriebe nicht „Tag und Nacht an Umweltauflagen“ denken müssten, blieben sie wettbewerbsfähig. Der Wohnungsbau leide an „allen möglichen Impaktstudien“ im Bauperimeter. Sieben Monate nach den Wahlen bekräftigt CSV-Umweltminister Serge Wilmes diese Klage abermals im *RTL-Background*: Ihm sei es wichtig, „wéi de Ministère dobausse gesi gëtt“. Das Ministerium soll nicht mehr „als Verhinderungsministerium, sondern als Gestaltungsministerium“ betrachtet werden. Die vorherige Regierung sei „vun uewen erof“ aufgetreten. „D’Impressioun ass opkomm, datt et ee Ministère ass, deen d’Leit kujeniert, amplaz motiviert“. Durch die administrative Vereinfachung solle sich das Bild seines Ministeriums verändern. Leider habe man in den letzten zehn Jahren eine „ideologisch behaftete“ Heran-

gehensweise beobachten können. Unter ihm nun soll pragmatische CSV-Politik zum Zuge kommen.

Ob Minister Wilmes dabei selbst an das CSV-Narrativ von grüner Verhinderungspolitik glaubt, ist zu bezweifeln. Gegenüber *Reporter* sagte er im April 2023 als damaliger Schöffe von Luxemburg-Stadt zur Wohnungsbauoffensive: „Das klingt gut, aber wir haben jetzt schon alle Mittel mobilisiert.“ Er nannte als Herausforderung vor allem den Zuzug nach Luxemburg-Stadt; die Stadt wachse innerhalb von fünf Jahren um etwa 15 000 Einwohner. Da komme keine Bauoffensive nach.

ten das Wort überlassen“. Gegenüber dem *Land* beklagt Meris Schovic, die Sitzung sei autoritär und unprofessionell von Marc Lies (CSV) präsiert worden. Auch das Vorgehen der Regierung sei bedenklich: Zunächst stellte sie ihren Plan der Presse vor, dann erst suchte sie das Gespräch mit dem Parlament. Am Mittwoch griff Sam Tanson (déi Gréng) diesen Punkt in einer Parlamentssitzung auf; zu oft käme es vor, dass die Abgeordneten über Neuerungen durch Presseberichte erfahren. „Wir wollen, dass das aufhört.“ Das Parlament sei keine Informationsversammlung. „Wer Respekt vor diesem Haus hat, geht nicht so vor“, empört sich Tanson.

Schon länger wird Wilmes als „risikoscheu“ gehandelt, als jemand mit „schwammigem Profil“, wie in einem Artikel von *Reporter* vor einem Jahr. In dieser Zeitung schrieb Romain Hilgert, Wilmes kenne seine CSV-Klientel: Diese „misträue Originalität“. Aus Oppositionskreisen hört man, aus dem freundlichen Wilmes, der noch vor einem Jahr energisch und wach wirkte, sei ein unsichtbarer Minister geworden – „macht ihm Politik noch Spaß?“. Dass der Minister Neuland betreten hat, daraus macht er kein Geheimnis: Die ersten sechs Monate seien „sehr intensiv gewesen“, sagte er im *RTL*-Radio. Als Schöffe habe er sich mit Umweltthemen befasst, aber das Ministeramt sei „eine andere Dimension“. Im *Radio 100,7* bezeichnete er die Cop28, die im Dezember 2023 stattfand, als „Crashkurs in die Weltpolitik“. Er, als studierter Historiker, müsse sich nun in naturwissenschaftliche Themen einarbeiten. Gleich nach der Abgabe seiner Abschlussarbeit über die Abtreibungsdebatte in den 1970-er-Jahren stieg er in die Berufspolitik ein. Er sei dabei eher ein Trottoir-Politiker als ein Dossiers-Kenner, wird aus seinem politischen Umfeld berichtet.

Weil Joëlle Welfring am Montag nicht genug Zeit hatte, um ihre Fragen während der Kommissionssitzung zu stellen, reichte sie am Mittwoch eine parlamentarische Anfrage ein. Vor einer Woche kündigte der Umweltminister an, in Teilbebauungsplänen (PAP) für neue Wohnviertel zehn Prozent für ökologische Flächen vorzusehen. Im PAP sind aber bereits 25 Prozent für die Gestaltung von öffentlichen Plätzen und Infrastrukturen vorgesehen: „Wie hoch ist dabei der Anteil von bewaldeten Flächen und Biotopen?“, fragt sie. Es ist durchaus möglich, dass die von Minister Wilmes angekündigten zehn Prozent für Waldwuchs und Grünanlagen keinen echten Mehrwert bringen. Das Ministerium informierte am gleichen Tag das *Land*, die zehn Prozent, die nun vorgesehen sind, könnten sich tatsächlich mit öffentlichen, grünen Standorten überlappen, möglich seien aber auch begrünte Privatdächer hier einzuberechnen oder als Biotop angelegte Regenauffangbecken. In den kommenden Monaten sollen weitere Präzisierungen folgen.

Von den Umweltorganisationen wollte zum jetzigen Zeitpunkt keine Stellung zu den vorgestellten Reglementsanpassungen beziehen. Das Mouvement Ecologique will jedoch in einer Woche einige Anmerkungen veröffentlichen. Serge Wilmes sieht sich ohnehin nicht auf ihr Urteil angewiesen, sondern auf das der CSV-Wähler: „Wenn man nämlich den Rückhalt seiner Mitbürger verliert, kann man sehr wohl weiterhin ambitionierte Ziele formulieren, aber man riskiert, nicht mehr von seinen Wählern unterstützt zu werden“, sagte Wilmes im Mai gegenüber *RTL*-Radio. In Luxemburg musste eine bestimmte Partei „das radikal erleben“, so Wilmes. Er möchte nun ein „positives Zukunftsbild“ vermitteln, ohne einschränkende Maßnahmen umzusetzen. „Attitüden“ seien nicht zu unterschätzen. ●



Umweltminister Serge Wilmes Mitte Juni auf einer Pressekonferenz

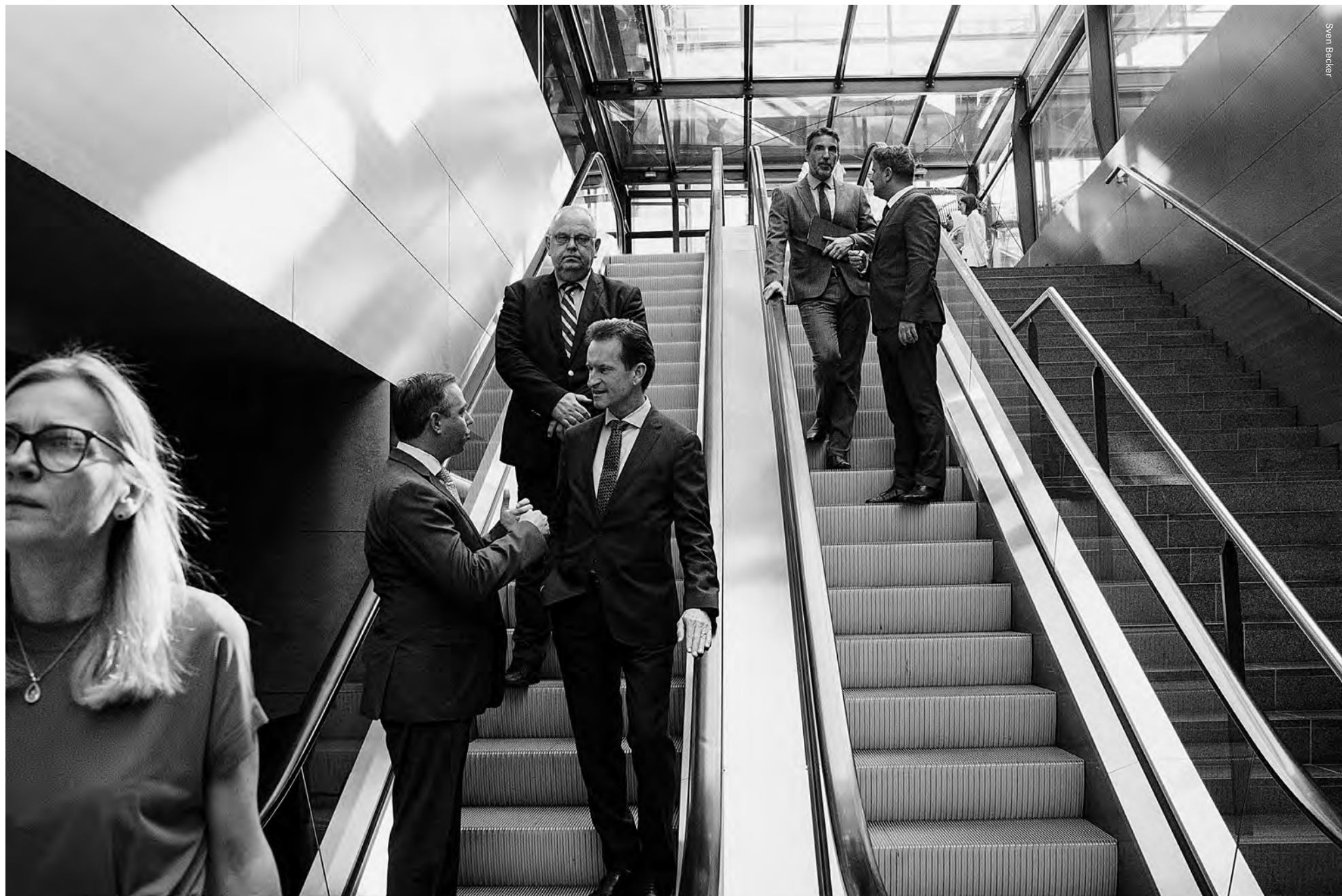
„Wer sagt, dass wir diesen Rückstand aufholen können, lügt meiner Meinung nach“, so Wilmes vor einem Jahr.

Die angekündigte CSV-Pragmatik könnte an der Praxis scheitern, meint die LSAP-Abgeordnete Claire Delcourt im Gespräch mit dem *Land*. Laut dem vorliegenden 10-Punkte-Programm könnten sich der Rotmilan, der Abendsegler, Fledermäuse und andere Tiere neuansiedeln, nachdem ihr Revier zerstört wurde. „So einfach ist es nicht, Tiere umzusiedeln, sie sind auf bestimmte Flugbahnen angewiesen“, analysiert Delcourt. Am Montag hat sie in der Kommissionssitzung einen „hektischen“ Umweltminister erlebt, der „unsicher“ wirkte. Die Sitzung fand gemeinsam mit Innenminister Gloden und Wohnungsbauminister Meisch statt. Pirat Marc Goergen kommentiert, der CSV-Minister habe „am Montag bedenklich oft seinen Beam-

Bientôt aux affaires

IIII Pierre Sorlut

**Le Grand-Duc Henri ouvre la porte à sa succession.
L'héritier Guillaume passera de prince du patronat à souverain de plein exercice**



À l'événement Go International à la Chambre de commerce lundi

Une phrase s'intercale et l'Histoire (dynastique) s'accélère. Selon la version du discours à prononcer par le Grand-Duc à la fête nationale qui a été envoyé en amont aux rédactions, à la phrase « ech gleewen un de Mënsch, u säi fräie Geescht, u seng Capacitéit sech ëmmer erëm nei ze erfannen, un eis jonk Generatioun », devait suivre : « Loosst äis mat Vertrauen an d'Zukunft kucken, mam Wëssen datt mir nëmmen zesumme grouss Saache kënnen erreechen. Dat gëllt fir Lëtzebuerg a fir Europa. » Mais seul le discours prononcé fait foi. Et le souverain a ajouté entre les deux : « An deem Kontext wëll ech, mat der Grande-Duchesse, dem Prënz Guillaume an der Prinzesin Stéphanie, Iech matdeelen, dass ech decidéiert hunn dësen Oktober dem Prënz Guillaume d'Lieutenance ze iwwerdreen. » Personne ne s'y attendait à l'exception du cercle familial et du Premier ministre, Luc Frieden (CSV).

Le souverain a officiellement ouvert la voie à sa succession. En avril, en marge de la visite d'État chez le cousin belge Philippe, le Grand-Duc Henri, 69 ans, avait déjà partagé face à la presse son souhait d'abdiquer au profit de son fils Guillaume, 42 ans. Il avait parlé d'un calendrier dont il connaissait les grandes lignes, mais qu'il réservait pour l'heure au cercle familial. Le voilà donc en partie dévoilé.

« C'est avec tout mon amour et toute ma confiance que je lui souhaite bonne chance », a poursuivi le chef de l'État à l'attention de son futur successeur dimanche. Mais quels pouvoirs délèguera le Grand-Duc Henri au Lieutenant-Représentant Guillaume à l'automne ? L'article 58 de la Constitution applicable depuis juillet dernier indique simplement que le Grand-Duc « peut se faire représenter » par la personne portant le titre de représentant du Grand-Duc. Sur X (ex-Twitter), le conseiller d'État Alex Bodry, qui a participé des années durant à l'élaboration de la nouvelle Constitution s'interroge : « Le

régime de la lieutenance n'est pas précisément déterminé. Sagit-il d'un simple mandat de représentation ou d'un véritable transfert d'attributions ? » L'ancien chef de fraction juge ainsi « souhaitable » que soit publié « un mandat de représentation pour assurer la sécurité juridique ». Ce jeudi, la député écologiste et ancienne ministre de la Justice, Sam Tanson, demande au Premier ministre par voie de question parlementaire dans quelle mesure l'arrêté grand-ducal portant institution de la Lieutenance précisera le partage des compétences entre le Grand-Duc Henri et le Prince Guillaume. Interrogée par le *Land*, la Maison du Grand-Duc n'éclaire pas vraiment sur ce point. Il faut se référer à « l'interview ping-pong » du Grand-Duc face à *RTL-Télé* (devant des pongistes en action et sur fond de bruit de balles en plastique) pour comprendre qu'ils y réfléchiront cet été à Cabasson. Un point de repère notable sur la frise du règne toutefois : Le Grand-Duc Henri fêtera ses 25 ans de règne l'année prochaine. Le consultant des têtes couronnées, Stéphane Bern, parie dans *L'Essentiel* sur une transmission après le jubilé, en 2026.

Le Grand-Duc Henri redevient maître des horloges dans un contexte apaisé. Ces dernières années se sont révélées tumultueuses avec des polémiques sur la gestion de la Cour et l'emprise de la Grande-Duchesse Maria Teresa sur la gestion du personnel (et donc des deniers publics). L'ingérence du super-auditeur Jeannot Waringo (nommé par le Premier ministre de l'époque Xavier Bettel, DP) et la réforme de l'institution (en 2020) ont froissé les susceptibilités à Colmar Berg, mais elles ont aussi conféré à l'institution une certaine lisibilité, avec une hiérarchie et des fonctions bien établies. Une nouvelle affaire de mauvais traitement par la Grande Duchesse fin 2022 (*d'Land*, 9.12.2022) avait laissé croire à un changement précipité sur le trône tant le Grand-Duc associe sa pratique du pouvoir à son épouse. Alors que

la Grande-Duchesse n'est pas mentionnée dans la Constitution. Le trublion Xavier Bettel a quitté l'Hôtel Saint-Maxim. Luc Frieden l'y a remplacé en novembre dernier. Le conservateur rend pleinement au monarque sa dimension stabilisatrice. Si bien qu'il renonce au titre de ministre d'État pour éviter toute confusion. Le chef de l'État, c'est le Grand-Duc. Les deux hommes échangent régulièrement et avec une certaine complicité. L'image de sérénité se réinstalle et se prête à une transition en douceur. Sauf accident, il n'y aura pas d'élection d'ici 2026. Mais des événements symboliques d'ampleur pour la monarchie figurent au programme. À commencer par la visite du pape François au Luxembourg le 26 septembre. La première et unique visite sous le règne d'Henri. Vient ensuite le jubilé.

Henri avait hérité de la lieutenance le 3 mars 1998 et pris le officiellement le relais de Jean le 7 octobre 2000. Soit une période de transition comparable pour le Prince Guillaume si l'année 2026 est bien visée. Le temps de diversifier ses compétences après plus de vingt années, déjà, consacrées à la promotion des activités économiques du Grand-Duché. Il préside depuis 2001 (19 ans alors) le Trade and Investment Board. Le site *monarchie.lu* insiste sur ses liens avec les chambres professionnelles, mais aussi la Fedil, avant d'évoquer son patronage aux Scouts et dans diverses bonnes œuvres. Le Grand-Duc héritier est encore apparu ce lundi à la Chambre de commerce pour la présentation des services « export » de l'institution patronale (en coopération avec les ministères de l'Économie et des Affaires étrangères). Le Vice-Premier ministre l'a ainsi félicité au lendemain de l'annonce du chef de l'État (après avoir félicité la Chambre de commerce pour son nouveau pupitre dans la grande salle du sous-sol). Xavier Bettel l'a remercié pour ses facultés de « door opener » et de « bridge maker ». ●



Garden party à Colmar Berg mardi, deux jours après

l'annonce surprise du Grand-Duc lors de la fête nationale

ZUFALLSGESPRÄCH
MIT DEM MANN IN DER EISENBAHN

Andere Nachfrage

Vergangene Woche fand bei Paris die Eurosatory statt. Die Rüstungsmesse stellte 2 000 Waffenhändler aus 62 Ländern aus. Sie ist nach einem Garnisonsviertel bei Versailles benannt.

Vor zwei Jahren organisierten Luxinnovation, Verteidigungsministerium und Handelskammer einen Luxemburger Stand auf der Eurosatory. 15 Firmen nahmen teil. Zwei Jahre später sind es 40 Firmen, Fachbereiche von Universität und List. Hierzulande sind nur ihre zivilen Produkte bekannt.

Seit Jahren wird die Massenkaufkraft überall gebremst, gesenkt. Mangels Nachfrage ist mehr Kapital vorhanden, als gewinnversprechend investiert werden kann. Es „muß eine andere Nachfrage, also eine nach nicht-reproduktiven Werten, geschaffen werden“, folgert Alfred Sohn-Rethel. „[D]azu gehören in erster Linie Rüstungsgüter, in zweiter Linie Luxusgüter, in dritter Linie Verschwendung wie überwiegend in der modernen Raumfahrt“ (*Ökonomie und Klassenstruktur des deutschen Faschismus*, Frankfurt a. M., 1973, S. 50).

“While this bill sends military equipment to Ukraine”, freute sich US-Präsident Joe Biden am 21. Februar, „it spends the money right here in the United States of America in places like Arizona, where the Patriot missiles are built; and Alabama, where the Javelin missiles are built; and Pennsylvania, Ohio, and Texas, where artillery shells are made.”

Lockheed und Dassault lieben Wladimir Putin. Obwohl seine Panzer 30 Kilometer vor Kiew stecken blieben. Rheinmetall-Aktionäre lieben ihn: „Seit Kriegsbeginn in der Ukraine hat sich der Kurs des Rüstungskonzerns mehr als verfünffacht“ (FAZ, 22.6.24). Die *Fongenindustrie* profitiert.

„Um Nachfrage dieser Art effektiv zu machen, bedarf es einer Staatsmacht, die die Bezahlung für solche Produktion der Bevölkerung aufzwingt.“ Betont Sohn-Rethel. Die US-Regierung verlangt zwei Prozent Nationaleinkommen für Rüstungskeynesianismus. Vor 14 Tagen kündigte Verteidigungsministerin Yuriko Backes an: Die Rüstungsausgaben werden nicht erst in zehn, sondern binnen sechs Jahren verdoppelt. Von 696 auf 1 461 Millionen Euro jährlich. Mehr als für Klimaschutz und Wohnungsbau zusammen. Die wachsende Staatsschuld grämt niemand.

2013 assoziierte Minister Etienne Schneider das Wirtschafts- und das Verteidigungsressort: Der Sozialdemokrat förderte den Ausbau der Rüstungsindustrie. Damit ein Teil der Militärausgaben im Land bleibt. Lockheed, Dassault, Rheinmetall sollen nicht alleine profitieren.

Auch nicht Czechoslovak Group: Im April vertraute Yuriko Backes der Firma zwei Millionen Euro an. Damit sie Artilleriemunition für die Ukraine besorgt. „[A]bout 50 per cent of the parts acquired [...] in places such as Africa and Asia were not good enough to be sent to Ukraine“ (*Financial Times*, 30.5.24). Händler des Todes haben keinen Anstand.

Für Eurosatory stellte Luxinnovation den Katalog *Luxembourg Industry and Research Capabilities for Security and Defence* zusammen. Er zählt 91 Industrie- und Dienstleistungsfirmen auf. Mehr als doppelt so viele wie der Katalog vor zwei Jahren. Von Ceratizit („Tungsten Carbide cores for ammunitions“) über Schlachtfeldkommunikation, Satellitenüberwachung, Simulatoren, Panzertransporter, Metallurgie, Minendetektoren bis zur Post (Handynorm für „dual-use applications“). Luxprovide empfiehlt den „national supercomputer“ Meluxina zur Berechnung von „[w]eapon design and battlefield situations“.

Luxemburger Firmen verdienen mit. Sie entdecken Geschäftsinteressen an internationalen Spannungen. Völkerfrieden wird Geschäftsschädigung. Kriegsangst belebt das Geschäft. Sie rechtfertigt steigende Rüstungsausgaben. Kriegsgerät muss ab und zu benutzt werden. Um es gewinnbringend zu ersetzen. ● ROMAIN HILGERT

Inconduite notoire

IIII Luc Laboulle

Am Freitag kam es im Gemeinderat von Esch/Alzette zu einem Eklat. Der linke Rat Marc Baum hatte einen Punkt auf die Tagesordnung setzen lassen, um über Deontologieregeln für das Bürgermeister- und Schöffenkollegium zu diskutieren. Im Mittelpunkt der Diskussion stand der wegen schweren Steuerbetrugs (*fraude fiscale aggravée*) verurteilte Escher DP-Schöffe und frühere Abgeordnete Pim Knaff. Während LSAP, Linke und ADR Knaffs Rücktritt und die Piraten sogar Neuwahlen forderten, deckten CSV und Grüne dem Ersten Schöffen den Rücken und begründeten ihre Solidarität mit dem gemeinsamen Koalitionsabkommen mit der DP. Der Versuch, eine überparteiliche Bürgerinitiative zu gründen, um den Rücktrittsforderungen der Opposition Nachdruck zu verleihen, war vergangene Woche gescheitert.

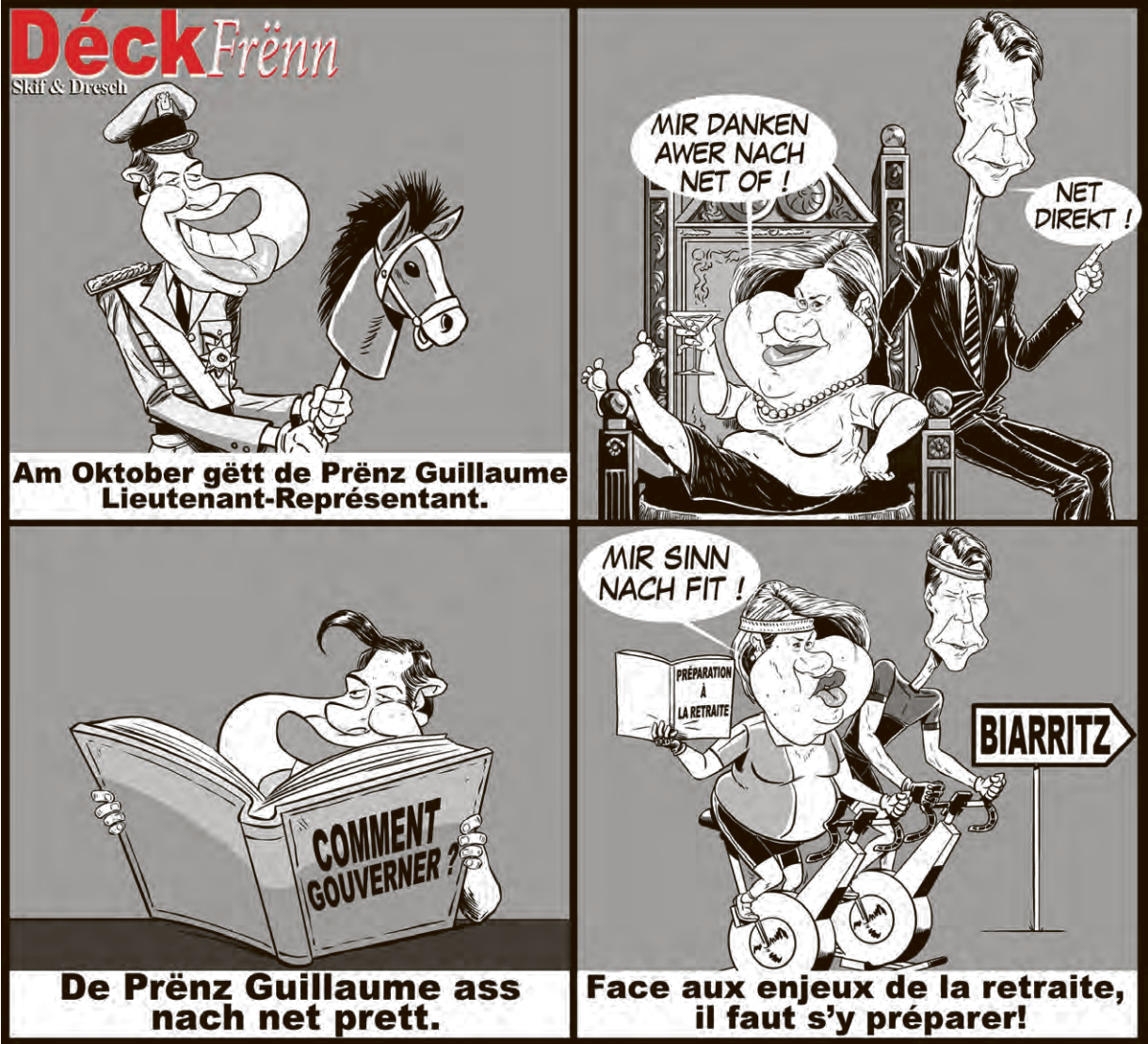
Die Diskussion im Gemeinderat am Freitag verlief eigentlich sachlich, bis die ansonsten eher für ihre politische Zurückhaltung bekannte DP-Rätin Daliah Scholl damit begann, ihre Rede abzulesen: Sie warf LSAP und Linken „mittelalterliche Lynchjustiz“ vor und unterstellte ihnen, Knaff an den öffentlichen Pranger stellen zu wollen. Als CSV-Bürgermeister Christian Weis am Ende der Debatte eine Abstimmung über eine Motion von Marc Baum unterband, in der Pim Knaff vom Gemeinderat zum freiwilligen Rücktritt aufgefordert werden soll-

te, verließ die Opposition aus Protest geschlossen den Saal. Offenbar hatte Weis eine SMS von einem „Gemeinejuristen“ bekommen, der ihm mitgeteilt hatte, eine Abstimmung über eine derartige Aufforderung sei laut Gemeindegesetz nicht zulässig. Weil CSV, DP und Grüne nur eine sehr knappe Mehrheit in Esch haben und CSV-Rat Pascal Bermes krankheitsbedingt fehlte, war der Gemeinderat nach dem Weggang der Opposition nicht mehr beschlussfähig, sodass die Sitzung abgebrochen werden musste, obwohl noch zehn Punkte auf der Tagesordnung standen (die Sitzung wird wohl am 5. Juli nachgeholt).

Insbesondere déi Lénk gaben sich mit dieser Wendung jedoch nicht zufrieden und forderten diese Woche in einer parlamentarischen Anfrage Léon Gloden (CSV) dazu auf, Verantwortung zu übernehmen und den Escher DP-Schöffen abzusetzen. Das Gemeindegesetz sieht vor, dass der Innenminister die von ihm ernannten Schöffen „en cas d'inconduite notoire, de faute ou de négligences graves“ für drei Monate suspendieren oder vollständig von ihrem Amt entbinden kann. Da Pim Knaff einen Rücktritt bislang stets mit der Begründung ablehnte, er habe den Steuerbetrug als Privatperson und nicht als Mitglied der kommunalen Exekutive begangen, könnte in diesem Fall der im Gesetz nicht genauer definierte Begriff *in-*

conduite notoire zur Anwendung kommen. In seiner parlamentarischen Anfrage zitiert Marc Baum aus dem Handbuch zur Organisation der Gemeinden, in dem es heißt: „La jurisprudence administrative belge affirme qu'un fait unique d'inconduite peut suffire, à cause de la gravité du scandale qu'il occasionne, à rendre impossible et contraire à l'intérêt général le maintien de son auteur dans les fonctions de bourgmestre ou d'échevin (*revue adm.* 1886, p. 496). (...) L'inconduite notoire vise plutôt les comportements scandaleux de notoriété publique : corruption, fraude fiscale, ivresse publique ou délit de fuite parmi d'autres exemples.“

Dazu ließe sich ergänzen, dass das luxemburgische Verwaltungstribunal am 17. Februar 2000 in einem Urteil festhielt: „Dans ce contexte, il convient de préciser que s'il est vrai qu'en principe, la vie privée échappe à la surveillance des autorités administratives, il n'en reste pas moins que la vie du fonctionnaire doit être marquée de correction et, par conséquent, un comportement privé ou professionnel antérieur qui est susceptible de discréditer la fonction publique (tels l'inconduite notoire ou des faits entachant l'honneur) justifie une décision de l'autorité compétente de refuser l'accès à la fonction publique.“ Was für einen angehenden Beamten gilt, sollte für einen Schöffen erst recht gelten. ●



Die Liebe zum Auto

|||| Peter Feist

Die Besteuerung von Firmenwagen wird nächstes Jahr verschärft. Vor allem die auf Verbrenner

„Das ist kein gutes Signal“, sagt Dominique Roger. Er ist Präsident von Mobiz, der Vereinigung von 20 Fahrzeug-Leasingfirmen. Aus der Presse erfuhr er am Mittwoch, dass CSV-Finanzminister Gilles Roth am Tag zuvor im Namen der Regierung erklärt hat, die Regeln zur Besteuerung von Dienstwagen für Privatzwecke würden nicht geändert. Dominique Roger fragt sich, „wo das herkommt“. Eigentlich sei die CSV-DP-Regierung ja *business friendly*, und bei Gesprächen mit Minister/innen im Frühjahr habe er den Eindruck gehabt, „dass man uns verstand“.

Mit „uns“ ist die Autolobby insgesamt gemeint, die sich im HoA zusammengeschlossen hat, dem House of Automobile. Mobiz gehört dazu, die Autohändlerföderation Fedamo und ihre belgische Schwester Febiac, weil Importe oft über Belgien verlaufen und der Markt dann „Belux“ ist. Wird es politisch, legen die HoA-Mitglieder Wert darauf, mit einer Stimme – als HoA – zu sprechen. Das hat mehr Gewicht. Wie im März und im April, als sie die Minister/innen für Mobilität, Umwelt, Wirtschaft und Finanzen trafen: Die Dienstwagen-Besteuerung sollte noch länger in der Übergangsphase bleiben, die 2022 begonnen hat, wünschte das HoA. Die vorige Regierung legte fest, dass Ende dieses Jahres Schluss sein soll. Federführend war ihr Mobilitätsminister François Bausch von den Grünen. Nun regieren CSV und DP, die in ihren Koalitionsvertrag in den Kapiteln Mobilität, Energie, Umwelt und Klima Vokabeln wie „pragmatique“ und „neutralité technologique“ geschrieben haben.

Dagegen ist, was Gilles Roth angekündigt hat, ganz schön grün. Wer sich ab 1. Januar vom Arbeitgeber einen Firmenwagen anbieten lässt, der auch privat genutzt werden kann, wird sich gut überlegen müssen, was für einen. Solche Autos sind ein Bonus zum Gehalt. Ein „geldwerter Vorteil“ (*avantage en nature*, ATN) wird prozentual vom Neupreis (TVA inklusive) ausgerechnet. Er wird aufs Brutogehalt aufgeschlagen und damit Sécu- und lohnsteuerpflichtig, das Nettogehalt sinkt. Ab 1. Januar wird der ATN sich für Elektroautos auf ein Prozent vom Neupreis belaufen, für E-Mobile mit besonders hohem Stromverbrauch auf 1,2 Prozent. Für Verbrennerautos dagegen soll er bei zwei Prozent liegen. Für ein Elektroauto, das 40 000 Euro gekostet hat, macht das 400 bis 480 Euro ATN im Monat, für ein Verbrennerauto 800 Euro.

800 Euro sind viel Geld. François Bausch sah das auch so, als er 2022 den Entwurf für die Verordnung verfassen ließ, welche die Übergangsphase definiert und festlegt, wann es ernst wird: Zwei Prozent ATN für Verbrenner würden vermutlich dazu führen, „qu’un leasing d’une voiture de fonction à une telle motorisation soit financièrement désavantageux pour le salarié par rapport à une acquisition de la voiture en son nom propre“. Das Besondere daran: „Unvorteilhaft“ werden sollen ab 1. Januar nicht nur reine Benzin- und Dieselaautos. Sondern auch Hybridfahrzeuge, in denen ein Elektro- mit einem Verbrennermotor zusammenwirkt, und Plug-in-Hybridautos mit einer Batterie, die an der Steckdose aufgeladen werden kann. Verbrenner ist Verbrenner, so der Ansatz.

[...]

Wirtschaft

Man gönnt sich ja sonst nichts: Probesitzen in einem Lamborghini

Archiv Patrick Galbats

[Fortsetzung von Seite 13]

Das politische Ziel dahinter lautete, den PKW-Bestand so rasch und so weit wie möglich auf *zero emission* zu bringen. 2030 sollten mindestens 49 Prozent des Bestands so weit sein, entweder als Elektromobile mit Batterie oder als Brennstoffzellenautos, falls die weitere Verbreitung fänden. Firmenwagen sollten dabei eine besondere Rolle spielen, denn sie werden viel schneller ersetzt, als jemand privat das tut. Das Mobilitätsministerium rechnete 2022 mit einer Wechselrate alle vier bis sechs Jahre und damit, dass jedes Jahr ein Viertel der Firmenwagen erneuert würde. Dann könnten Ende 2024 zwischen 25 und 30 Prozent der *voitures de fonction* rein elektrisch sein. Für die Luxemburger Klimabilanz, die 2030 mindestens 55 Prozent weniger CO₂-Emissionen ausweisen soll und zu welcher der Transportbereich mit noch fast zwei Dritteln Anteil am meisten beiträgt, wäre ein großer Elektro-Trend bei den Firmenwagen von enormer Bedeutung.

Utopisch ist das nicht unbedingt. Mobiz-Präsident Dominique Roger hält es für „sehr ambitioniert“. Wie sich die Lage im ganzen Sektor momentan darstellt, weiß er nicht genau. Die Firmenwagenflotte, die sein Unternehmen Ayvens Luxemburg, dessen *managing director* er ist, betreut, sei zu 20 Prozent elektrisch. Und mehr als die Hälfte der Neubestellungen sei für Elektroautos eingegangen. Bei den anderen Mobiz-Betrieben dürfte das ähnlich sein. Roger fürchtet aber, dass diese Dynamik nicht bleibt.

Denn einerseits sind Elektro-Firmenwagen zur Privatnutzung derzeit extrem attraktiv: Der geldwerte Vorteil ATN für so ein Auto, der ab nächstem Jahr ein Prozent oder für die großen 1,2 Prozent vom Neupreis betragen soll, ist bis Ende dieses Jahres nur halb so hoch. Was natürlich ein Unterschied ist. Hinzu kämen, sagt Roger, „Zweifel“ an der Elektromobilität unter den potenziellen Kunden. Vor allem, was das Nachladen eines Batterieautos angeht. „Nicht jeder kann das daheim machen. In einem Einfamilienhaus kann man sich eine Wallbox installieren, in einem Apartmentgebäude kann das sehr schwierig sein.“

Die Botschaft des House of Automobile an die Rgeierung lautete deshalb: Macht noch nicht ernst mit der höheren Besteuerung, lasst die Übergangsphase vielleicht ein Jahr weiterlaufen. Sonst könnten Elektro-Zweifler sich doch für ein Verbrennerauto entscheiden, oder für ein Plug-in Hybridfahrzeug. Wenn die aber regelrecht „unattraktiv“ als Firmenwagen gemacht werden sollen, könnten viele statt Firmenwagen-Bonus mehr Gehalt wollen und sich das Auto ihrer Wahl privat anschaffen. Da ungefähr die Hälfte der Firmenwagen-Nutzer *frontaliers* sind, könne Luxemburg eine

Dass Ende dieses Jahres bis 30 Prozent der Firmenwagen voll elektrisch sind, sei nicht utopisch, aber „sehr ambitioniert“

Menge Ungemach drohen, wenn die Pendler/innen im Wohnsitzland einkaufen: Leasingfirmen und Händler hierzulande verlieren Umsatz, die Autowerkstätten Aktivität und ebenfalls Umsatz. Den Versicherungsgesellschaften entgingen Einnahmen aus Autohaftpflicht und Kasko, der Staatskasse Einnahmen aus der Mehrwert- und der Autosteuer.

Dominique Roger hebt das Problem noch eine Etage höher: Firmenwagen als Bonus zum Gehalt seien in Luxemburg „regelrecht verankert“. Werde dieser Bonus nicht gepflegt, was bleibe dann, um „Talenten“ etwas Besonderes zu bieten? *Chèques repas* und eine betriebliche Zusatzrente, aber darüber hinaus nicht mehr viel. Da stehe die Wettbewerbsfähigkeit des ganzen Standorts auf dem Spiel.

Was wahrscheinlich übertrieben ist. Mit dem geldwerten Vorteil ist das so eine Sache: Bis 2016 lag er für Firmenwagen gleich welcher Motorisierung bei 1,5 Prozent vom Neupreis und niemand störte sich daran. Damals wie heute machten Firmenwagen rund 50 Prozent der jährlich neu zugelassenen Autos aus, und das Geschäft der Leasingfirmen brummte. Im Leasing geordert werden Firmenwagen oft, denn dann sind sie in einem Paket mit anderen Leistungen aufgehoben. Und weil Leasingfirmen große Volumen verwalten, gewähren die Hersteller ihnen gute Preise.

Die Elektro-Komponente in dem politischen Kalkül, per Firmenwagen den Autobestand schnell in Richtung *zero emission* zu drücken, aber ist tatsächlich neu. Und wie schnell sich das machen lässt, nicht sicher. Dass im vergangenen Jahr 22 Prozent der neu zugelassenen Autos – 11 048 Stück – rein elektrische waren, „davon darf man sich nicht täuschen lassen“, insistiert Philippe Mersch, der Präsident der Händ-

lerföderation Fedamo. „Da waren zum Teil Bestellungen von 2022 dabei.“ Und fast 60 Prozent Firmenwagen. Bei den Privatkunden habe es schon voriges Jahr nach Stagnation ausgesehen, heute bestätige sich das: „Die Händler treffen nun auf Leute, die weniger überzeugt sind von der Elektromobilität, die vielleicht nur ein Auto haben und es nicht so einfach durch ein elektrisches ersetzen wollen.“ Das große Thema sei dann das Nachladen.

Dass Mersch wie Roger denselben Punkt betonen, dürfte keine Wiederholung des vom House of Automobile vor sechs, sieben Jahren noch vorgebrachten Arguments sein, mangels Infrastruktur werde das sowieso nichts mit Elektroautos. Sondern ein Hinweis auf ein echtes Problem. Das Wirtschafts- und Energieministerium, danach befragt, zählt auf, dass es Ende April 2 172 öffentlich zugängliche Ladesäulen gab, sowie 3 500 Anträge von Firmen, private Säulen einzurichten. Dafür steht ein ganzes Paket an staatlichen Zuschüssen bereit. Die Gemeinden an der Erweiterung der Infrastruktur zu beteiligen, scheint dagegen noch eine Baustelle zu sein; die Klima-Agence soll dafür „sensibilisieren“. Ein Gesetz, das die Installation von Wallboxen in Apartmentgebäuden erleichtern soll, ist als Entwurf unterwegs. Es gebe auch „Überlegungen zu einer breit angelegten Kommunikation zum Thema Elektromobilität“.

Solche Ankündigungen stehen in einem gewissen Widerspruch zur *Technologieopenheit* im Koalitionsvertrag. Und vielleicht ist das größte Problem rund um die Elektromobilität das politische Schweigen seit dem Regierungswechsel. Redeten François Bausch und seine grünen Ministerkolleg/innen vielleicht zu oft von Elektroautos, war noch in der Europawahlkampagne nicht richtig auszumachen, was die CSV mit ihrem Versprechen auf „unverkrafteten“ Klimaschutz meinte. War sie dem deutschen Fraktionschef der Europäischen Volkspartei nahe, der noch vorige Woche erklärte, Verbrennerautos müssten „auch nach dem Jahr 2035 zugelassen werden können“, oder wollte sie sich nur keine Blöße geben gegenüber der ADR? Gut möglich, dass solche Erwägungen die ganze Regierung umtreiben. Denn wieso entschieden wurde, dem House of Automobile nicht nachzugeben, will niemand sagen. Der Finanzminister machte seine Ankündigung in einer Antwort auf eine parlamentarische Anfrage der Grünen. Ihrer Sache sicher scheint die Regierung sich damit aber zu sein. Vom Wirtschaftsministerium wird dem *Land* erklärt, „die Regierung geht nicht davon aus, dass eines der Szenarien eintritt“, die das HoA beschworen hat, wenn der geldwerte Vorteil für die Firmenwagen steigt, wie geplant. Aber natürlich werde man die Entwicklung im Auge behalten. ●



Archiv Patrick Galanis

Plug-in Hybridautos zählen ab 1. Januar auch als Verbrenner

Portrait-robot du travailleur frontalier

IIII Franz Clément

Définition, conceptions sociales et fiscales des navetteurs en provenance de l'Allemagne, de la Belgique et de la France

Le Grand-Duché de Luxembourg est un pays très particulier, voire unique au sein de l'Union européenne, en ce qui concerne la composition et le fonctionnement de son marché du travail, fortement marqué par le phénomène des travailleurs frontaliers depuis plusieurs décennies. Le Luxembourg à lui seul concentre le quart de tous les travailleurs frontaliers exerçant dans l'Union. Qui sont-ils au juste ? Comment peut-on les définir ? Quelles sont les conséquences concrètes de leur définition aux niveaux de la sécurité sociale et de la fiscalité ?

La définition du travailleur frontalier par le droit européen est contenue dans le règlement européen 883/2004 assurant la coordination des régimes de sécurité sociale dans l'UE : « Le terme travailleur frontalier désigne toute personne qui exerce une activité salariée ou non salariée dans un État membre et qui réside dans un autre État membre où elle retourne en principe chaque jour ou au moins une fois par semaine. » Cette définition contient ainsi la double condition temporaire du retour quotidien ou hebdomadaire au domicile et celle de devoir traverser une frontière. Une petite précision de langage s'impose afin d'éviter toute confusion. On attribue aux frontaliers les qualificatifs de leurs pays de provenance : les frontaliers « belges », « allemands » et « français ». Il est utile de préciser que ceci n'a rien à voir avec la nationalité de ces travailleurs, mais uniquement avec leur lieu de résidence. Un banquier de nationalité suédoise travaillant à Luxembourg-Ville, mais résidant à Thionville entrera dans la catégorie des frontaliers français. Un maçon italien habitant Arlon, travaillant dans une entreprise à Differdange, sera quant à lui considéré comme un frontalier belge.

Voyons à présent, à travers quelques données statistiques, comment se composait le marché du travail au Luxembourg à la date du 31 mars de l'an dernier. Le taux de travailleurs frontaliers exerçant au Luxembourg était alors de 44,1 pour cent de l'emploi total et se situait pas loin de la moitié du total des salariés exerçant dans le pays, ce qui est considérable. Les frontaliers provenant de Belgique représentent près d'un quart du total de l'ensemble, à quasi égalité avec ceux venant d'Allemagne. Les frontaliers de France sont de loin les plus nombreux.

Le cadre réglementaire européen contient des dispositions en matière de sécurité sociale. Il crée des mécanismes de coordination, mais en aucun cas une véritable harmonisation des systèmes de sécurité sociale valable pour tous les États membres de l'Union européenne. Ces systèmes varient d'un État membre à l'autre et sont fonction de cultures sociales particulières. Le règlement 883/2004 ne définit le travailleur frontalier au sens social du terme que de façon minimale puisqu'il n'a pour finalité que de coordonner des dispositifs nationaux en la matière, en laissant subsister des dispositions conclues bilatéralement entre le Luxembourg et d'autres pays, plus favorables au règlement lui-même. Si un frontalier exerce dans son pays de résidence une partie de son activité au profit d'un employeur luxembourgeois, il ne devra pas dépas-

ser la moitié de son temps de travail total, sinon il basculera dans le régime de la sécurité sociale de son État de résidence.

En matière d'allocations de chômage, il faut insister sur une situation particulière. Lorsque fut négocié le règlement 883/2004, il avait été prévu que les travailleurs licenciés perçoivent leurs allocations de chômage dans le pays où leur emploi avait été perdu. Le Luxembourg a demandé et obtenu une exception au vu de la nature particulière de son marché du travail. Globalement, le chômage est payé à ces frontaliers pendant trois mois par le Luxembourg au tarif de leur pays de résidence.

Dans le domaine fiscal, le droit européen ne trouve pas à s'appliquer. Ce sont des conventions bilatérales signées entre États qui vont déterminer le régime fiscal des travailleurs frontaliers. Ces conventions ont pour but essentiel d'éviter la double imposition des revenus provenant de divers États membres. Les règles et critères varient d'un cas à l'autre. Toutefois, comme il s'agit d'éviter que les revenus ne soient imposés deux fois, la grande majorité des États membres de l'UE ont conclu entre eux pareilles conventions fiscales bilatérales, suivant une convention modèle produite par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

Voyons à présent, comment cette différenciation possible trouve à se concrétiser dans le cadre particulier du télétravail. Le règlement précité dispose que le salarié exerçant une partie substantielle de son travail (à savoir au moins la moitié, rappelons-le) sur le territoire de son État de résidence doit être affilié auprès des organismes de sécurité sociale de cet État et, le cas échéant, auprès des organismes de sécurité sociale luxembourgeois pour son travail effectué sur le territoire luxembourgeois. En revanche, si le salarié exerce moins de cinquante pour cent de son travail sur le territoire de son État de résidence, il doit s'affilier uniquement auprès des organismes de sécurité sociale luxembourgeois.

En matière fiscale, les salariés ou les indépendants sont imposés en principe dans l'État où la profession est exercée. Si le salarié exerce une activité professionnelle dans son pays de résidence et également au Luxembourg, il est en principe imposable dans les deux pays, en fonction de la proportion de l'activité prestée dans chaque pays. Pour faire en sorte que les travailleurs frontaliers bénéficient du télétravail, les pays voisins du Luxembourg ont prévu avec ce dernier des aménagements relatifs au traitement fiscal et social de ces salariés provenant des pays limitrophes du Luxembourg. Ces derniers bénéficient de 34 jours durant lesquels ils peuvent exercer leur profession dans leur pays de résidence sans basculer dans le régime de sécurité sociale de celui-ci, ni être soumis à son régime fiscal.

En ce qui concerne les travailleurs frontaliers exerçant leur activité professionnelle au Luxembourg, le principe général veut que ceux-ci s'acquittent de l'impôt sur le revenu au Luxembourg pour les revenus qu'ils y perçoivent. Ainsi et par exemple, un résident belge travaillant au



Le mécanisme de rétrocession, conclu dans le cadre de l'UEBL, ne vaut pas pour la France, ni pour l'Allemagne au grand dam d'ailleurs de ces deux pays

Grand-Duché paiera donc ses impôts au Luxembourg, la convention belgo-luxembourgeoise ayant fixé le principe de l'imposition dans le pays du lieu de travail. Cette situation entraîne bien entendu une perte dans la perception de l'impôt par la Belgique. Le Luxembourg et la Belgique entretiennent une relation toute particulière en matière fiscale.

Entrons dans quelques considérations historiques afin de voir comment, in fine, cette situation a pu se développer et a pu être modifiée complètement il y a une bonne vingtaine d'années. Dès la création de l'Union économique belgo-luxembourgeoise (UEBL) en 1921, il avait ainsi été prévu que les droits d'accises et de douanes perçus par les deux États soient redistribués entre eux selon des clés de répartition. Ces clés étaient basées sur l'évolution de la population et des recettes d'accises et étaient révisables pour des périodes de dix ou deux ans selon les cas. Le mécanisme allait subir des changements importants dès 1975 via ce qui a été appelé la « compensation Martelange ». À l'origine de l'accord, on trouve l'accroissement du côté grand-ducal de Martelange du nombre de stations-services délivrant des produits pétroliers,

entre autres. En 1975, le système de répartition des recettes fut modifié, les différences des taux de taxation entre la Belgique et le Luxembourg ayant entraîné le fait que beaucoup de Belges effectuaient des achats à meilleur prix au Luxembourg. La compensation prévoyait que sept pour cent des recettes perçues par le Grand-Duché étaient transférées à la Belgique. Les choses évoluèrent toutefois dès 2002 par un nouvel accord conclu entre les deux États.

La « compensation Martelange » fut supprimée. Toutefois, afin de tenir compte des effets induits par le travail frontalier et afin de permettre à l'État fédéral belge d'assurer le financement de ses communes, dont un nombre de plus en plus significatif de résidents exerçaient une activité professionnelle au Grand-Duché, un montant forfaitaire fut déterminé de manière à être déduit de la part des recettes communes revenant au Grand-Duché, pour in fine être ajouté à la part revenant à la Belgique. Les montants conclus pour la rétrocession fiscale du Luxembourg vers la Belgique furent les suivants : 24 millions d'euros pour 2002, 20 millions pour 2003, 15 millions pour 2004 et les années suivantes. Le montant de 15 millions d'euros allait aussi être indexé annuellement au taux de deux pour cent dès 2005. La répartition du financement s'effectuerait en fonction des revenus professionnels perçus au Luxembourg, déclarés par les résidents belges de ces communes à l'impôt des personnes physiques. Ce système, pour mémoire, a encore évolué dès 2016.

Ce mécanisme de rétrocession, conclu dans le cadre de l'UEBL, ne vaut pas pour la France, ni pour l'Allemagne au grand dam de ces deux pays. La France demande depuis longtemps à bénéficier d'une rétrocession similaire. À ce jour, le Luxembourg a toujours refusé. L'Allemagne, quant à elle, n'avait jamais rien demandé jusqu'à ce que certains de ses responsables politiques cosignent un courrier adressé à l'ancienne chancelière Angela Merkel et au président Emmanuel Macron le 20 mai 2019 pour demander à bénéficier d'une rétrocession. Aucune suite concrète n'y a été donnée. ●



Markus Miessen

Modellstadt

IIII Franziska Peschel

Weißer Wände, heller Boden, ein Rundtisch, ein Beamer – viel mehr gibt es nicht in der Brillstraße 24. Die letzte Veranstaltung hat hier im April stattgefunden. Kunsthistoriker Enrico Lunghi und Kuratorin Mariette Schiltz sprachen über kunstaktivistische Projekte in Mailand, über die Schnittstellen zwischen Kunst, Architektur, Urbanismus und Aktivismus, darüber, wie Bürger- und Künstlerkollektive den urbanen Raum mitgestalten können. Geographieprofessorin Estelle Evrard brachte einen Perspektivwechsel ins Gespräch. Etwa 30 Leute verteilten sich auf hellen Holzhockern im Raum, die meisten von ihnen Studierende, alle sind mit mindestens einem der Vortragenden bekannt, keine neuen Gesichter für Markus Miessen, der gemeinsam mit seinem Kollegen César Reyes Nájera das Gespräch moderierte. Beide forschen an der Universität Luxemburg zur Stadterneuerung. Das Forschungsgebiet untersucht Strategien, die den urbanen Raum verbessern können. An der Universität Luxemburg ist es an den Architekturmaster angegliedert, doch das Gebiet beschränkt sich nicht auf Architektur, sondern betrachtet Stadtplanung aus verschiedenen Perspektiven.

Seit zwei Jahren veranstaltet Markus Miessen in dem Raum in der Brillstraße solche Seminare und Konferenzen unter dem Titel *Cultures of Assembly*. Es geht dabei immer um die Nutzung des urbanen Raums – Vorlesungen und Seminare, statt im Hörsaal in der Brillstraße. Diese sporadischen Veranstaltungen

Inmitten der bunten Brillstraße hat Markus Miessen nun ein Stück Belval, ein Stück Rathaus, ein Stück Elite gepflanzt

gen waren jedoch nur der Anfang. Im September geht das große Projekt namens *Esch Clinics* richtig los. Was bisher fast ohne Budget gemeistert wurde, kriegt nun einen festen Rahmen, Geld und Aufwind. Die *Esch Clinics* sind ein Ort der Reflexion und Forschung: In den kommenden zwei Jahren beherbergt Esch internationale Forscherteams aus verschiedenen Disziplinen, Architekturprofessoren ebenso wie Künstlerkollektive. Alle haben eigene Ziele, Methoden und Schwerpunkte, doch alle arbeiten an einer gemeinsamen Oberfrage: Wie soll die Stadt gestaltet werden, damit eine soziale und ökologische Transition unter Einbeziehung der Bürger gelingt? Esch wird zu einer Modellstadt.

Noch wirkt der steril weiß gepinselte Raum jedoch wie ein Fremdkörper im bunten, rauen Brillviertel, wo der portugiesische Metzger seit Langem leer steht und der Afro-Hair-Shop eine der beliebtesten Anlaufstellen ist; zwischen den bunten Arbeiterhäuser der italienischen Minen- und Stahlarbeiter, die noch immer im Viertel wohnen, und deren Enkelkinder heute auf dem Schulhof der Brillschule am Straßenende lärmern. Auf der Brillstraße spricht man Italienisch und Portugiesisch, Französisch nur mit Menschen außerhalb des Bekanntenkreises.

Inmitten dieser Brillstraße hat Markus Miessen nun ein Stück Belval, ein Stück Rathaus, ein Stück Elite gepflanzt. Ein steriler weißer

Raum, in dem internationale Professoren mit Studierenden über die Schnittstellen von politischem Aktivismus und Architektur debattieren. Dieser Raum wird nicht reichen, um Belval näher an Esch zu bringen. Das weiß Markus Miessen. „Wir sind im Gespräch mit unseren Nachbarn – was schwierig ist. Vom Balkangrill und vom African Hair Studio kommen Leute nicht zu Gesprächen über Agonismus. Der Raum ist kein Magnet, der die Leute anziehen soll. Er ist eine Basis, von der aus wir rausgehen. Das ist von Belval aus viel schwieriger.“ Auch der Raum im Brill ist noch in der Forschungsphase, kein Ergebnis, sondern ein Anfang. „Das soll ja nicht nur irgendein Raum von der Uni sein, die da irgendwas in der Stadt macht. Wir wollen lernen, was solche Räume, solche ‘neighborhood spaces’ leisten können, und was sie für eine Rolle im Kontext von der Transition spielen können.“

Seit 2021 leitet Markus Miessen den entsprechenden Lehrstuhl an der Uni Luxemburg. Er trat die Stelle an mit dem Ziel, die *Esch Clinics* zu schaffen. Der *Chair of the City of Esch* ist in Belval angesiedelt, an den Fachbereich Geographie und Stadtplanung und den Master für Architektur gekoppelt und von der Stadt Esch finanziert. Ab diesem Jahr gibt es nicht nur für den Lehrstuhl, sondern auch für das Projekt Geld. Der Escher Bürgermeister Christian Weis (CSV) habe das Projekt mitgetragen und das Projekt unterstützt, schon als er noch Sozialschöffe war. Als er das Amt



Auf dem Brillplatz
in Esch/Alzette

Seit drei Jahren sind die Esch Clinics im Gespräch, im Juli läuft das Projekt offiziell an. Ab September kommen Forschende aus der ganzen Welt ins Minett, um eine soziale Stadtplanung voranzutreiben – gemeinsam mit den Eschern

des Bürgermeisters im Dezember antrat, nachdem sein Vorgänger Georges Mischo (CSV) Minister wurde, hat die Stadt Markus Miessen das Budget für die *Esch Clinics* zugesagt. „Ich glaube, dass das für die Bewohner von Esch auch eine andere Situation wird als früher“, sagt Markus Miessen. Eine sehr große Rolle bei dem Projekt spielt die Teilhabe der Escher Bürger. 65 internationale Forscher in den Gebieten Raumplanung, Architektur, Soziologie, Kunst und Wirtschaft, aber auch Sozialarbeiter, Künstler und Musiker verbringen in den nächsten drei Jahren einige Wochen in Esch, um gemeinsam Strategien zu erarbeiten. Der erste ist David Madden, Assistenzprofessor in Soziologie an der London School of Economics. „Dabei gibt es verschiedene Tiefen der Zusammenarbeit mit Bürgern und lokalen und regionalen Organisationen.“ Die Teilhabe der Bürger an der Entwicklung der Strategien ist beim gesamten Projekt wichtig (*d'Land*, 13.10.2023).

Am kommenden Montag wird der Raum in der Brillstraße wiederbelebt. Zu Gast sind lokale wie internationale Akteure, um die neue Zusammenarbeit zwischen der Stadt Esch und der internationalen NGO Democracy Next einzuweihen – ein Meilenstein für die *Esch Clinics*. In den vergangenen Jahren hat Democracy Next erforscht und ausprobiert, mit welchen Mitteln sich Demokratie und Teilhabe der Bürger am besten stärken lässt. Eines der wichtigsten Werk-

zeuge auf lokaler Ebene sind Bürgerparlamente. In über 700 Städten und Regionen werden politische Entscheidungen schon heute durch Bürgerparlamente beeinflusst. Auch der Klimabiergerrot ist ein Beispiel. Esch soll nun eine von vier neuen Modellstädten werden, die ein solches Bürgerparlament entwickeln und dabei Erfahrungen austauschen. In den kommenden Monaten wird eine repräsentative Gruppe von Bürgern ausgewählt, um an Lösungen zu einem konkreten Thema zu arbeiten. Sie lernen von Experten, diskutieren und erarbeiten schließlich konkrete Handlungsempfehlungen für die lokale Politik. Der schwierigste Schritt kommt dann: der Weg von Bürgerpartizipation hin zu tatsächlichen Folgen. Für Esch ist Democracy Next jedoch zuversichtlich. Die Stadt habe schon durch ihre Bewerbung Offenheit für das Konzept bewiesen. Die Stadt Esch erklärt auf Nachfrage, dass sie das Ziel hat, das Konzept eines Bürgerrates in Esch langfristig zu verankern. Esch hat sich gegen ein Dutzend anderer Bewerber durchgesetzt und wird sich über die Projektlaufzeit hinweg mit drei anderen Städten austauschen. Die litauische Hauptstadt Vilnius ist eine davon, die anderen stehen noch nicht fest, vermutlich wird jedoch eine amerikanische Stadt dabei sein. Schließlich soll das Pilotprojekt in einer möglichst breiten Spanne verschiedener Städte umgesetzt werden, um aus den verschiedenen Erfahrungen zu lernen. Esch ist die kleinste teilnehmende Stadt.

*Eines der wichtigsten
Werkzeuge auf
lokaler Ebene sind
Bürgerparlamente*

Für Markus Miessen hat Esch damit die perfekte Größe, um stadtplanerische Konzepte auszuprobieren. „Wir wollen aus dem Maßstab von Esch lernen“, sagt er. „Die 15 Minuten-Stadt kann man in Esch zum Beispiel gut erforschen und auf andere Städte dann übertragen.“ Das gleiche Ziel verfolgen auch die Bürgerparlamente von Democracy Next – voneinander lernen, Ergebnisse übertragen, weiterlernen. Auch in einem weiteren Punkt sind sie sich einig: Das Resultat der Arbeit sollen konkrete Änderungen sein. Auch wenn die *Esch Clinics* ein Forschungsprojekt sind, geht es nicht in erster Linie wissenschaftliche Publikationen. Es geht darum, der Politik konkrete Handlungsempfehlungen vorzulegen. „Es geht nicht darum, dass wir ein bisschen zusammensitzen und reden und dann gehen alle wieder nach Hause. Alle arbeiten in eine Richtung und am Ende machen wir die ‘policy recommendations’.“ Davon sollen so viele Menschen wie möglich hören, damit sie nicht in den Schubladen der angeblichen politischen Unmachbarkeit oder in Ausflüchten verschwinden. ●

Am 1. Juli wird die Zusammenarbeit zwischen der Stadt Esch und Democracy Next im Rahmen der Esch Clinics offiziell eingeläutet. Im Raum von Cultures of Assembly, 24, Rue du Brill. Am 12. Juli wird hochoffiziell der Start der Esch Clinics verkündet und die Flagge gehisst. Dieser zeremonielle Akt findet im Rahmen der Nuit des architectes statt.



The Afronauts series
de Cristina de Middel

cités nazies, sinon la forêt de bouleaux. Tatiana Lecomte, en scratchant la surface même de la pellicule, recrée l’incendie par les Alliés pour anéantir l’infestation par les poux et métaphoriquement, fait renaître les bras tatoués et les corps partis en cendres. Choisis parmi les 200 photographies de la collection, ces trois photographes (avec donc Daniel Mayrit), nouent, en rapport avec la thématique de l’exposition, un dialogue avec les récits réels ou fictionnels des photographes invités : Lisa Kohl déjà citée, Max Pinkers et la reconstitution avec les protagonistes rebelles survivants des luttes contre la colonisation britannique et l’apartheid dans les années 1960 (*State of Emergency*) Cristina de Middel, Bieke Depoorter.

La succession des différents sujets, habilement déroulée malgré la linéarité du lounge, fait qu’on a l’impression de voir les chapitres successifs d’une histoire ou de l’Histoire : celle qui habite les luttes, les révoltes, les défaites et les rêves des hommes. Espoirs des printemps arabes, commentés tel un langage codé, la dictature revenue (Bieke Depoorter, *As it may be*, Egypte. A la base du concept de Claire et Paul di Felice pour *True Fictions*, il y a « docufiction », contraction de photoreportage et photographie d’artiste. On finira donc sur une vraie aventure de pure fiction, improbable. *The Afronauts*, est le récit imagé, réel et fictif à la fois d’un projet de base spatiale en Zambie. Une réussite. ●

True Fictions, Cristina de Middel, Bieke Depoorter, Marco Godinho, Lisa Kohl, Anna Krieps, Tatiana Lecomte, Daniel Mayrit, Max Pinkers est encore à voir jusqu’au 8 septembre prochain. Ouvert au public les samedis et dimanches de 9 :00 heures à 18 :00 heures.

MAUX DITS D’YVAN

Le coup d’éclat permanent

IIII Yvan

Dans son pamphlet contre les institutions de la Cinquième République, François Mitterrand reprochait au général de Gaulle de s’adonner à un coup d’État permanent. La tentation est grande, en effet, pour le chef d’État, élu au suffrage universel, de court-circuiter les institutions pour se retrouver seul face au peuple, en héritier direct des monarques de l’Ancien Régime. Nul, jusqu’à présent, n’en a abusé autant que l’actuel occupant de l’Élysée, dont les coups d’éclat permanents ont fait éclater la nation, ses corps intermédiaires et sa représentation. Il a l’outrecuidance aujourd’hui de se poser en homme providentiel face au chaos qu’il a provoqué. Oubliant qu’il a été élu par deux fois avec les voix de la gauche pour qui le cordon sanitaire face à l’extrême-droite était encore un impératif moral, il feint de croire aujourd’hui que le centre-gauche, style Hollande, est plus dangereux que l’extrême-droite, style Le Pen. Il utilise pour cela un vocabulaire piqué à l’extrême-droite : son discours est truffé de mots empruntés aux militaires, il parle d’immigrationnisme pratiqué par l’extrême-gauche, il accuse le Nouveau Front populaire d’œuvrer pour changer le sexe (sic) en mairie, il se laisse aller à des expressions comme pognon de dingue, pipi de chat, c’est pas bibi, pour faire croire qu’il parle la langue du peuple et non pas le jargon des élites. Avant le premier tour, dimanche, chaque électeur devrait lire ou relire *LTI*, le magnifique et glaçant journal de Viktor Klemperer qui retrace la lente dérive de l’allemand vers la novlangue nazie dans les années trente du dernier siècle. Élève autoproclamé du philosophe Paul Ricoeur, Macron devrait savoir que les mots ne sont jamais innocents. Mais le langage qu’il pratique est un langage qui n’engage plus, qui fonctionne par à-coups, à l’image des coups politiques de son locuteur qui ne sont pas porteurs d’un pro-

jet politique mais les symptômes d’une tactique électorale. Depuis que les communicants et les réseaux sociaux ont torpillé le débat d’idées, les mots l’emportent sur la chose, le signifiant sur le signifié.

Penchons-nous alors sur les mots de cette campagne, le livre de Klemperer en mains : « De nouveaux mots apparaissent, des vieux mots prennent un nouveau sens, de nouvelles juxtapositions verbales se forment pour se figer aussitôt en stéréotypies. » « Les compatriotes de nationalité étrangère » est une de ces nouvelles expressions, qui tient plus d’ailleurs de l’oxymore que du concept sociologique, employées par Macron pour pourfendre la gauche. Cette gauche qui emploie abondamment et avec gourmandise les mots qui font référence à l’histoire, quand l’extrême-droite les évite soigneusement pour des raisons que l’on devine aisément. C’est ainsi que le nom de Front National a été abandonné par le RN qui veut rassembler les « nationaux », alors que la dénomination Nouveau Front populaire a été choisie par la gauche pour signifier qu’elle monte au front. Quant au mot « extrême », dans cette campagne, il ne se décline plus qu’au pluriel. Il sert, à droite, pour renvoyer dos à dos « les extrêmes » : l’extrême-droite, bien sûr, mais aussi l’extrême-gauche qui va, pour ces gens-là, de Mélenchon à... Hollande et Glucksmann.

Mais il est tout aussi intéressant de s’intéresser aux mots qui ont disparu, comme celui de Président de la République. On dit Macron, Jupiter, locataire de l’Élysée, comme pour prouver que le prestige de la fonction présidentielle a bel et bien disparu avec l’apprenti-sorcier de la Rue du Faubourg Saint-Honoré.

La palme du mot vedette revient incontestablement à antisémitisme. Cela est extrêmement regrettable et inquiétant,

car de mise en garde, il est devenu slogan. Certains, et non des moindres à l’instar d’un Serge Klarsfeld, semblent avoir oublié que l’antisémitisme fait partie de l’ADN de l’extrême-droite. Chez les catholiques traditionnels, adorateurs de Zemmour et bien présents parmi les expats au Luxembourg, les Juifs restent le peuple déicide. La clique des Le Pen s’épanouit dans un parti fondé par des nostalgiques du maréchal Pétain et du Vichy des lois antisémites. Et si la haine de l’Arabe y est aujourd’hui plus forte encore que celle du Juif (selon la formule : les ennemis de mes ennemis sont mes amis), nombre de ses candidats se sont disqualifiés dans le passé par des propos haineux et autres calembours douteux concernant les Juifs. Depuis Marx et surtout depuis l’avènement de l’État d’Israël, fidèle allié du monde occidental et américanisé, l’antisémitisme s’est aussi invité, telle une espèce invasive, chez l’extrême-gauche. La politique criminelle de Netanyahu et ce qu’il faut bien qualifier de ses crimes de guerre à Gaza jettent, bien-sûr, de l’huile sur ce feu-là. Et il faut rappeler à Jean-Luc Mélenchon que l’antisémitisme n’est pas résiduel, ni en France, ni ailleurs, et qu’il prend, depuis le 7 octobre, des proportions jamais vues depuis la chute des nazis. Ceci dit, il ne faut pas perdre de vue que l’antisémitisme du RN est soluble dans la haine, quand l’antisémitisme de quelques insoumis est soluble dans un altermondialisme mal compris, ou pire, de mauvaise foi. L’antisémitisme de gauche se nourrit de la tragédie de Gaza, l’apparent et récent philosémitisme du RN aussi. Dans cette drôle de campagne, l’antisémitisme se décline, lui aussi, au pluriel. Et l’histoire nous apprend que c’est dans les moments de crises démocratiques que le phénix de l’antisémitisme renaît de ses cendres, où il n’a d’ailleurs jamais cessé de couvrir. À bonne électrice, shalom ! (À suivre) . ●

D’GEDICHT VUN DER WOCH

De Fränz desertéiert

IIII Jacques Drescher



En ale grénge Groen,
Dee seet: „Dir musst verstoen:
Et ass meng Decisioun,
Ech gi lo a Pensioon.“

De Journalist begleet en:
„Dir gouft jo just den Zweeten.
War dat fir lech net d’Grenz?“
„Nee, nee!“ litt dunnn de Fränz.

„Ech sinn dach déck zefridden,
Mee hu genuch gelidden.
Mech stéiert all déi Hetz,
Op Facebook an am Netz.“

Dat Falscht wëllt hien erklären,
Mee d’Leit hunn dat net gären.
Dernieft gleeft hie ganz stramm
Un d’Nato an den Tram.

TZEEDEE

Après eux, le déluge

IIII Kévin Kroczek



Nous sommes en 2019 à Opderschmelz. Une fête est organisée en l'honneur du départ à la retraite de Danielle Igniti, directrice sortante du centre culturel. La crème de la crème du jazz d'ici et d'ailleurs se succède sur la scène du grand auditoire. Puis, arrivent Michel Pilz, Michel Reis, Pit Dahm et Benoît Martiny et après eux, le déluge. Souhaitant rendre hommage à la programmation aussi pointue que désinvolte de l'intéressée, les quatre cavaliers de l'apocalypse offrent une performance en grande partie improvisée qui grise l'assistance. L'année suivante, en plein confinement, les quatre jazzmen se retrouvent le temps d'un concert à distance dans le cadre des *Crazy Quarantine Sessions*, série de concerts pré-enregistrés où plusieurs musiciens jouent une partition commune à domicile. À nouveau, on ressent une étincelle. En 2021 enfin, le quatuor est invité à effectuer une résidence artistique en vue du festival Like a Jazz Machine et de l'enregistrement d'un album commun. Le spectacle offert lors du festival est resté dans les annales. Le disque qui en résulte, *Mayhem*, vient de paraître sur le label belge Badass Yogi Productions. L'occasion de se plonger à nouveau dans un projet hors du commun, difficile d'accès, mais dont l'expérience vaut le détour.

Mayhem, c'est un dix titres pour trois quarts d'heure d'une musique multiforme et multigénérationnelle. Mais c'est avant tout, et il faut le rappeler d'emblée, un album posthume dédié à l'un de ses auteurs, Michel Pilz, géant du jazz européen décédé le 2 novembre 2023. Le clarinettiste effectue donc un dernier de piste en compagnie de Michel Reis, pianiste d'exception, de Benoît Martiny, son improbable binôme des dernières années et enfin de Pit

Dahm, ex *rookie* flamboyant qui jongle le temps d'un album entre ses baguettes et un saxophone. *Mayhem* commence sur un gong et par une parade dans laquelle les percussions prennent possession de l'enregistrement. Sur *Melu-sina*, longue pièce de près de dix minutes, le pianiste est déchaîné et la clarinette sonne comme un chant diphonique mongol. Les quatre musiciens sont des chamanes en quête d'absolu. Avec *Riverside Drive* et *Instantly*, le quatuor s'apaise et propose une musique élégante mais plus consensuelle. *Essaouira* est une course effrénée dont on ressort lessivés. A contrario, *Lullaby for Leo* est une pièce apaisée et optimiste qui redonne des forces. Une reprise mi-figue mi-raisin de *Gazzelloni* de Eric Dolphy précède le morceau éponyme qui clôtüre le disque d'une manière folle.

Pilz, Reis, Dahm et Martiny convoquent tout notre imaginaire. Les notes jouées prennent la forme d'une palette aux couleurs infinies. Lorsque les musiciens jouent à l'unisson, il est difficile d'assimiler ce que l'on entend, du moins ce que l'on croit entendre. Accord parfait ou fréquence sombre, chaos ou harmonie, fumisterie ou virtuosité. Les mauvaises langues diront que certaines différences de niveaux sont flagrantes et que la troupe campe parfois sur ses acquis. Reste que le quatuor questionne notre rapport aux sons et à la musique de sorte que chacun y trouvera son compte. ●

Mayhem est déjà disponible en format vinyle, notamment au CD-Buttek beim Palais (Luxembourg-Ville). L'album sera disponible sur toutes les plateformes de *streaming* le 5 juillet. Pit Dahm, Benoît Martiny et Michel Reis présenteront *Mayhem* en trio le 25 septembre prochain au Kasemattentheater

In den Klangfarben des Regenbogens

IIII Anina Valle Thiele

Arc-en-Ciel ist ein gewagtes Experiment. Hier die Kammermusik von Camille Kerger, dort die Tanz-Choreografie von Jill Crovisier. Was scheitern könnte, überzeugt

Angeblich bringt der Regenbogen Glück und er ist ein Symbol für Vielfalt und Gerechtigkeit. *Arc-en-ciel* heißt der abendfüllende Zyklus des luxemburgischen Komponisten Camille Kerger. Er nimmt seinen Ursprung in den sieben Farben des Regenbogens. Die Instrumentalformation ist gleich besetzt wie jene in Schönbergs *Pierrot lunaire*.

Sie wird für die einzelnen Sätze in unterschiedliche Teilbesetzungen zerlegt, nur im abschließenden achten spielen alle fünf geforderten Instrumente (Béatrice Rauchs am Klavier), Emma Landarrabilco (beeindruckend!) an den Flöten, Stephan Kronthaler (Klarinetten), Sandrine Cantoreggi an der Violine und Pierre Fontenelle (Cello) unter der Leitung des Ensembleleiters Pit Brosius zusammen.

Camille Kerger schrieb das Kammermusikstück während des Lockdowns, der gerade Kunstschaf-

fende beflügelte, neue künstlerische Wege einzuschlagen. Das Resultat, eine der letzten Koproduktionen der diesjährigen Spielzeit im TNL, kann sich zeigen. Im TNL sieht man, wie eine Symbiose zwischen Zeitgenössischem Tanz und Kammermusik auf faszinierende Weise gelingen kann. Die Belichtung von Marc Thein bildet einen weiteren Kontrapunkt zur Musik. Entstanden ist ein vielschichtiges musikalisches Tableau in acht Teilen, in den sieben Farben des Regenbogens, die in kleinen Besetzungen vom Solo bis zum Quartett heraufbeschworen werden und zu denen eine vielfarbige Schlusskomposition hinzukommt, die in allen Lichtern der fünf versammelten Instrumente leuchtet.

Die Choreografin Jill Crovisier tastet sich sachte an das Klanguniversum und den Raum, bis sie ihn mit ihren Bewegungen sukzessive um ihre dynamische Performance erweitert. Anfangs sieht man die Tänzerin, wie sie die Treppe im dunklen hinteren Teil des Raumes hinuntergeht, erahnt ihre Schatten werfende Gestalt lediglich, bis sie auf der Bühne erwacht. Sie verrückt das Klavier und gestaltet den Raum neu. Das Ensemble bewegt sich ebenfalls behutsam. Es ist ein gegenseitiges Heran- bzw. Abtasten und eine respektvolle Erwiderung, die auf jeweils eine Klangfarbe folgt. Bis irgendwann das Spiegelbild der Tänzerin auf einer Videoprojektion auf die Rückwand der Bühne projiziert wird. Hier droht das Ganze kurz ins etwas Kitschige zu kippen.



Arc-en-ciel ist ein meditativer Spaziergang, der in den Landschaften, Farben und Tönen variiert, donnernd, jauchzend-jubilierend, mitunter knarzend, dann wieder undefinierbar sanft und rätselhaft. Die Freude des Kammerata-Ensembles – das durch sein präzises, virtuosos Spiel beeindruckt – an den Klangfarben ist in jedem Moment spürbar. Orange, Gelb, Blau, Indigo verschmelzen am Ende in einem mehrfarbigen Klangrausch. Wenn es noch Hoffnung gibt, so klingt diese zweifellos so. ●

„Arc-en-ciel“; Komposition: Camille Kerger; Choreografie und Tanz: Jill Crovisier; Licht-Design: Marc Thein. Eine Produktion von Kammerata Luxembourg unter der Leitung von Pit Brosius mit: Emma Landarrabilco (Flöten), Stephan Kronthaler (Klarinetten), Sandrine Cantoreggi (Violine), Pierre Fontenelle (Violoncello); Béatrice Rauchs (Piano). Koproduktion: Théâtre National du Luxembourg, Animato asbl. Premiere war am 13. Juni. Keine weiteren Spieltermine.

Es ist ein gegenseitiges Heran- bzw. Abtasten und eine respektvolle Erwiderung

Antoine Colla, la pupille du Centaure

III Godefroy Gordet

La saison théâtrale touche à sa fin. Pendant que le rideau est baissé, faisons un tour en coulisses avec ceux qui œuvrent dans l'ombre

Enfant de Ferrière, petit village au cœur de la région wallonne, Antoine Colla est devenu en une dizaine d'années un emblème du paysage théâtral luxembourgeois. Les mots sont forts certes, mais qui dans le milieu n'a jamais entendu parler de lui ? Lui, qui, il y a dix ans encore, n'envisageait pas forcément la place qu'il tient aujourd'hui au sein du Théâtre du Centaure. Devenu taulier, créateur lumière, et assistant des metteur.e.s en scène, il est finalement nommé au Theaterpräs 2023 pour son travail de création lumières au sein de ce petit théâtre voué. Les voix du destin sont impénétrables, et où sera Antoine Colla dans dix ans de plus ? Lui-même n'en sait rien, tant il se sent satisfait pour l'heure, dans l'ombre certes, mais bougrement essentiel.

Fût une époque où Antoine Colla traînait plus sur les plateaux que dans les régies. Dans la lumière, il choisit l'ombre et son arrivée à Luxembourg n'y est pas pour rien. « Je suis arrivé au Luxembourg pour des raisons d'amour, j'étais en couple avec quelqu'un d'ici. J'étais alors en quatrième année à l'Université de Liège. J'ai fait plusieurs stages avec Myriam Muller et Marja-Leena Junker entre 2010 et 2011, ça a été ma première rencontre avec l'équipe du Centaure ».

Avant d'arriver au Grand-Duché, Antoine Colla, de retour d'une année en Nouvelle-Zélande, s'inscrit au Conservatoire de Liège. Il joue déjà dans plusieurs compagnies professionnelles, et cherche à aller plus loin. « J'y ai fait une année. Ça a été très difficile, pour des tas de raisons. Je n'étais pas prêt. J'étais trop jeune, un enfant qui se lance dans

le monde des grands et le Conservatoire de Liège spécifiquement ne te pardonne pas ce genre de choses. C'est une école qui a énormément de qualités mais il vaut mieux être accroché, avoir une grande maturité et les pieds bien sur terre pour adhérer à leur méthode de travail ». Il ne prend aucun plaisir à y être et s'inscrit finalement à l'Université de Liège en communication pour ensuite faire un master en Arts du Spectacle.

Son désir de « rompre » avec le jeu coïncide avec sa rencontre avec Myriam Muller. En un stage, avant la passation de direction entre Junker et Muller, le voilà conquis par les métiers hors de la scène. « Le boulot de comédien avait fini par me fatiguer. Il était question pour moi de raconter des histoires. Et puis, au fil du temps, tu passes de projet en projet sans réfléchir. Je me suis posé la question de comment parler du monde par le théâtre quand tu n'en fais pas partie. Car le métier de comédien est exceptionnel, dans le sens où il fait exception. Et puis, je me suis retrouvé père d'un petit Gaspard et j'ai dû faire des choix ».

Myriam Muller lui confie la gestion administrative et logistique du Théâtre du Centaure, et petit à petit il y découvre ce qui constituera sa passion et son métier à peine quelques années plus tard : « Je n'étais pas censé faire de technique au départ, mais ça m'a très vite fasciné ». Il a besoin de garder un pied dans la création à proprement parler, alors, il observe ceux qui passent là, apprend de leur expérience et de leur savoir-faire et il remplit son baluchon de compétences, s'instruit et s'aligne sur ses paires. « J'ai eu la chance d'être dans un lieu comme le Centaure qui permet un rapport très intime et très direct à tous les corps de métier qui font le théâtre ». Et puis, avec Myriam Muller en fée marraine, il connaît son premier assistanat sur la création *Blind Date* créé au studio du Grand Théâtre, ouvrant ses chakras vers une autre facette de sa personnalité artistique.

Ainsi, le Centaure est rapidement devenu une nouvelle maison pour lui qui dorénavant officie sur la quasi-totalité des créations du théâtre encavé. Voilà une douzaine d'années ans qu'il fait la création lumière, avouant avoir hâte qu'un autre créateur lumière vienne se pencher sur les problématiques et joies du Centaure. « J'aimerais voir un œil de nouveau sur ce théâtre magnifique et ses difficultés ».

Et puis, en parallèle, Antoine Colla signe l'assistanat de nombreuses productions spectaculaires, et ce, principalement aux côtés de Myriam Muller. « Il y a autant d'assistantats que d'assistants », explique-t-il pour résumer avec modestie ce travail de l'ombre, « et surtout il y a autant d'assistants que de metteurs en scène », ajoute-t-il. Il a travaillé avec bon nombre des créateurs luxembourgeois, de Fábio Godinho

à Anne Brionne, en passant évidemment par Myriam Muller, avec qui il entretient une relation de confiance sans borne. « On travaille ensemble depuis une dizaine d'années, on se connaît par cœur. Pour moi, à ses côtés, mon rôle en tant qu'assistant, c'est d'abord de faire en sorte que l'équipe avance d'un seul tenant, que tout le monde soit soudé dans la création d'un projet commun ».

Antoine Colla vit le rêve luxembourgeois, là où tout est possible, le petit pays offrant sa chance à quiconque, « ça fait partie d'un processus de vie que de se poser la question de 'comment je suis arrivé jusqu'ici' ». L'homme de l'ombre admet qu'il n'aurait pas eu la même vie professionnelle sans l'avoir menée au Luxembourg. « Quand je suis arrivé ici, je n'avais aucune formation en technique. J'ai eu la chance de tomber dans un lieu où j'ai pu découvrir tout ça et de façon saine, agréable et humaine ». Instantanément passionné, il en fait son métier et s'accroche fermement au théâtre du Centaure pour y trouver sa place au-dedans comme au dehors. « Le Luxembourg est un pays où le milieu théâtral est encore jeune, où la culture est encore jeune. C'est un pays qui se cherche encore à certains endroits et qui est en perpétuelle évolution. Ici, on a encore le droit de se tromper, de chercher, de recommencer,

contrairement aux grandes capitales où une erreur coûte cher ».

Et pourtant, ces dix dernières années, le monde du spectacle vivant luxembourgeois a grandement évolué qualitativement comme en termes de professionnalisation. C'est un paysage qui se transforme d'année en année, au gré des nouveaux acteurs culturels qui s'invitent sur ses scènes ou franchissent les frontières. Et Colla ne dira pas le contraire tant il voyage avec les créations de Myriam Muller. Et même si les tournées sont encore courtes, elles existent et font vivre le théâtre luxembourgeois hors du territoire. « Je suis conscient de la chance de faire ce métier comme je le fais et d'avoir un planning rempli pour trois années à l'avance. C'est une chance et une sécurité énorme. Néanmoins, il y a toujours des questions à se poser et, notamment, comment faire rayonner le spectacle vivant luxembourgeois au-delà des tournées à court terme ».

En effet, les ponts qui ont été créés entre les frontières ne sont pas encore assez solides. Colla sait qu'il y a de nombreux facteurs, dont le jeu « de l'influence, de l'argent et de la politique » : « Cela me concerne moins. Heureusement que d'autres l'explorent et tentent de répondre à ces questions complexes ». ●



Portrait d'Antoine Colla, créateur lumière et assistant de production au Centaure

Strandroman mit Tiefgang

IIII Claire Schmartz



Die Zwischenkriegsjahre an der Côte d'Azur

„Strandroman“ oder „der perfekte Roman für den Sommer“ – diese Bezeichnungen haben meistens den fahlen Beigeschmack der Banalität und des Oberflächlich-Belanglosen. Doch oberflächlich, banal oder belanglos ist Corinna Billes Roman *Meerauge* nicht. Dabei würde er sich dafür anbieten: Ein Buch, das man im Schatten der Felsbrocken, kurz vor einem Nickerchen oder nach dem Schwimmen im azurblauen Meer der Côte d'Azur lesen kann – genau wie die Hauptfigur des Romans, Marthe.

Doch es ist nicht einfach nur ein Strandroman. Angefangen damit, dass die Liebesgeschichte der verheirateten Marthe, die an der Côte d'Azur den jungen Fischer Marceau trifft, mit dem sie einen Sommer eine leidenschaftliche Affäre verbringt, im Grunde keine Übersetzung eines Romans der Autorin Corinna Bille ist, sondern eine Überset-

Schmerzhafte Erinnerungen durchbrechen die Liebesschwüre

zung eines unveröffentlichten Manuskripts. Der Roman hat eine spannende Entstehungsgeschichte, denn er ist auf Bestreben der Übersetzerin Lis Künzli entstanden, die sich die Grundlagen für ihre Übersetzung selbst in Archiven, den persönlichen Unterlagen, gesammelten Dokumenten und privaten Tagebucheinträgen der Autorin

zusammengestellt hat. Bille selbst hatte für ihr Manuskript nie einen französischsprachigen Verlag gefunden, was nicht nur an der noch nicht ganz runden Form lag – sondern ebenfalls an der Brisanz des Textes. Immerhin geht es hier um eine junge, verheiratete Frau, die sich im vollen Bewusstsein ihres amoralischen Handelns offen ihrer Affäre im kleinen südfranzösischen Dorf La Farloude hingibt, „wo die Männer den Frauen kleine singende Insekten schenken“. Das Manuskript endete in der Schublade, bis Künzli es wiederentdeckte, neu zusammenstellte, lektorierte und schließlich ins Deutsche übersetzte.

Der Roman ist in drei Teile gegliedert. Im ersten sowie im letzten Teil reist die Erzählerin nach ihrer flammenden Affäre nach La Farloude zurück, obwohl ihre vergängliche Sommerliebe längst erloschen ist, und gibt sich Erinnerungen

und neuen Begegnungen hin, die doch alle mit Marceau zu tun haben. Im mittleren Teil lesen wir vom Kennenlernen von Marthe und Marceau, von ihren ersten Annäherungen und davon, wie sie sich allmählich ineinander verlieben und sich einander hingeben. Marthe und Marceau verbringen Schäferstunden am Strand und verlieren sich dabei in Betrachtungen des Körpers des oder der anderen, der Schönheit der Natur und der Vergänglichkeit dieses Sommers. In ihrem Liebesrausch klingen stets die Vergänglichkeit dieser Affäre, die nur einen Sommer dauern soll, mit, die vorherigen Sommerliebschaften von Marceau oder der Umstand, dass Marthe verheiratet ist und ihr Ehemann auf sie wartet; doch das tut ihrer Leidenschaft keinen Abbruch. Es ist ein wildromantischer Roman, der zugleich fest in seinem Entstehungskontext kurz nach dem Ende des Zweiten Weltkriegs verortet ist. Denn immer wieder durchbrechen Nebensätze oder Erinnerungen an die Schrecken, die Marceau, seine Brüder und die Dorfbewohner durchgestanden haben, brutal das oberflächliche, hedonistische Schwelgen – und werden umso schneller wieder verdrängt.

Meerauge ist ein toller Roman, der trotz der scheinbaren Oberflächlichkeit durch sein Setting und sein scheinbares Thema (eine Liebschaft) immer wieder die Realität über die beiden Figuren hereinbrechen lässt und allen Kitsch und alle Liebesschwüre mit dem wummernden Bass des Verdrängten unterlegt ... und so zeigt, wie so sich die beiden so bereitwillig der Schönheit dieser vergänglichen Augenblicke hingeben. Die einfache, „kleine Sprache, wie Liebende sie verwenden“ (so das vorgestellte Zitat von Virginia Woolf) entfesselt einen Sog mit einer Klarheit, die die rohe körperliche Leidenschaft und das Frönen am Verliebtsein in der gleißenden Sonne der Côte d'Azur mit der rezenten Vergangenheit Europas überschattet. Ein gelungener Roman für Fans von berührender Literatur mit subtilem Tiefgang, trotz – oder vielmehr: dank der tiefenden, einfachen Sprache. ●

Corinna Bille: *Meerauge*. Deutsch. Aus dem Französischen von Lis Künzli. Rotpunktverlag 2024. 296 Seiten



T
A
B
L
O

POLITIK

Immer schön nach vorn

Am Mittwoch nahm der Regierungsrat ein Gesetzesprojekt zur Schaffung eines sogenannten Observatoire de la culture an. Die Aufgabe dieses Gremiums wird es sein,

Informationen, Analysen und Daten aus dem Kulturbetrieb zu sammeln, um „unsere Kultur besser zu verstehen, zu fördern und zu unterstützen“. Damit wird eine weitere Empfehlung des Kulturentwicklungsplans (KEP) 2018-2028 umgesetzt. Neben weiteren mehrheitlich belanglosen Aussagen erklärte DP-Kulturminister Eric Thill dem *Tageblatt* in einem Gespräch, das Observatoire de la Culture benötigte man, „weil wir eine zukunftsorientierte Kulturpolitik brauchen“. Nach etwas mehr als sieben Monaten im Amt sagte Thill, er wolle wissen, wo der Schuh drückt – und er wolle „nach vorn schauen“. Gute

Idee, denn zur Seite schauend kommt man ja eher schlecht als recht vorwärts. Vorwärts gehen soll es sowohl im Dossier rund um das Archivgesetz als auch fürs Bibliotheksgesetz. Für Ersteres will Thill im Herbst Ideen für ein Gesetzesprojekt vorstellen, für Letztere soll am Ende des Jahres der Entwurf feststehen. SP

KUNST

Enigma

Ab nächstem Montag kommen Besucher/innen des MNAHA zwei Jahre lang

in den Genuss eines Triptychs von Francis Bacon. *Three Studies for a Portrait of George Dyer* (1963) zeigt den charakteristischen, figurativ-verstörenden Stil des großen britischen Malers, dessen Werke in 2022 mehr Geld als Picassos einbrachten. Dyer und Bacon hatten sich kurz vor dem Entstehen dieses Gemäldes kennengelernt und wurden Liebhaber. Bacon malte Dyer bisweilen obsessiv, bis zu Dyers Suizid im Jahr 1971 blieb er Bacons Muse. Im ersten Saal, der den Porträts gewidmet ist, wird es seinen Platz finden – ausgeliehen von der Firma Artex Global Market, die Kunst-Investment „demokratisieren will“. SP

Immersiv



Nach Selin Davaise ist es diese Woche an der französischen Künstlerin Célin Jiang (geboren 1993), den luxemburgischen Pavillon der Biennale in Venedig zu bespielen. In ihrer Arbeit beschäftigt sie sich mit der „Ästhetik des digitalen Transzendentalismus und der Opulenz des Rococo“. Da das luxemburgische

Pavillon, eine Kollaboration zwischen dem Künstler Andrea Mancini und dem Kollektiv Every Island, sich mit Soundscapes befasst, erforschen auch Jangs 50-minütige immersive Performances das Medium Ton. Am Samstag und Sonntag wird Jiang sie vorstellen: Alltagsgeräusche und traditionelle asiatische Mundorgelklänge, die sie zu einer poetischen Reflektion verwebt – „cyberfeministisch und dekolonial“. Die Klangkunst namens „Trans Techno Rococo“ hinterfragt bestehende Machtstrukturen und Überwachung. (Foto: © DR). SP

Gemstone Forest, l’émerveillement retrouvé

IIII Loïc Millot

On se souvient des fameux vers sylvestres qui inaugurent *La Comédie* de Dante : « Au milieu du chemin de notre vie, je me trouvai par une forêt obscure où la voie droite était perdue ». Cette ouverture poétique, où il est question de perte, d'errance et de quête existentielle, pourrait très bien s'appliquer à l'œuvre de la Taïwanaise Una Ursprung, qui fait jusqu'au 6 juillet l'objet d'une belle exposition à la galerie PJ de Metz. Née en 1985 à Taipei, la capitale de Taiwan, la jeune femme suit dans cette même ville une formation à l'Université nationale des arts, avant de rejoindre l'École européenne supérieure d'art de Bretagne (France) dont elle sortira diplômée en 2011. Les paysages qu'elle brosse portent à chaque fois l'empreinte de ses pérégrinations : de Taipei à la Bretagne en passant par la Suisse et l'Alsace, où elle s'est finalement installée il y a quelques années et où se trouve aujourd'hui son atelier, à la lisière de la forêt.

Comme l'indique le titre de l'exposition, *Gemstone Forest* est une célébration de la vie sous toutes ses formes — minérale et végétale tout particulièrement. Et bien qu'il n'y soit jamais figuré, l'humain y est pourtant partout présent. Car dans l'œuvre de Una Ursprung, l'humain trouve toujours matière à se métamorphoser parmi les éléments naturels qui l'environnent. La forêt y est son lieu de prédilection, un motif décliné dans ses petites aquarelles et plus amplement encore dans ses huiles, où résonnent les sentiments et les tourments intimes de l'artiste. Ce sont en fait deux façons d'enfanter des mondes qui se rejoignent ici : d'un côté le fait de donner la vie, de l'autre celle de produire des objets relevant du régime de l'art. L'expérience de la parturition et l'expérience esthétique sont en effet toutes deux créatrices. Or il est plutôt rare que la maternité soit mise sur le devant de la scène, tant celle-ci a semblé contraire à la condition même de l'artiste, à sa liberté, à son besoin de rester disponible au monde et à soi-même. En somme, entre la maternité et une carrière artistique, les femmes artistes ont été longtemps contraintes de choisir, plutôt que de concilier les deux.

La jeune femme n'a évidemment pas échappé à ce dilemme,

La forêt, un motif décliné dans ses petites aquarelles et plus amplement encore dans ses huiles, où résonnent les sentiments et les tourments intimes de l'artiste



Everything I've Guarded à la galerie PJ

appréhendant toute la période de gestation avec crainte, comme si elle annonçait une longue phase d'aliénation et d'enfermement. « Tout d'abord, la même pensée, chaque jour, me donnait l'impression d'être perdue dans une forêt sombre et ennuyeuse, sans fin. », déclare-t-elle dans la vidéo réalisée pour les besoins de l'exposition. Ce qui se traduit, dans ses toiles, par des horizons obstrués par des rangs d'arbres interdits, aux tons obscurs et sans ouverture sur le ciel. Mais à la naissance de son enfant, en 2022, l'artiste découvre, stupéfaite, le « miracle de la vie » selon ses termes, émanant de son propre corps. Événement physique aussi bien que métaphysique, la parturition est ainsi le sujet sous-jacent de ses toiles, et c'est ce changement perceptif qu'elle souhaite saisir et dont témoigne la série présentée à la galerie PJ : « Comme des pierres ordinaires le long d'un chemin dans la forêt qui commenceraient à montrer leur éclat caché, ces petits changements quotidiens deviennent incroyablement précieux et uniques. A travers mes peintures, j'essaie de capturer ce moment où l'on bascule de l'ordinaire à l'extraordinaire. », confie-t-elle.

Prenons par exemple *Everything I've Guarded* (2024), qui s'affirme d'emblée au sein de l'espace d'exposition par son format imposant (140 x 220 cm) et sa composition axiale circulaire. Constituée de deux toiles réunies dans un continuum figuratif, l'œuvre joue de la symétrie entre les éléments figurés de part et d'autre de l'axe central. « Le titre signifie que je détiens dans mes mains ce que j'ai de plus précieux »,

précise la plasticienne. À travers les pierres disséminées autour d'un lac, c'est l'enfant né qui est métaphorisé et se révèle le bien le plus précieux de son existence. Il s'agit de donner forme à l'instant, de savoir apprécier le présent qui nous est donné à vivre, d'en avoir pleinement conscience. D'où la primeur donnée dans ses toiles au premier plan qui se tient au-devant du spectateur et où s'illuminent les couleurs fauves et claires des pierres précieuses. Le passage du temps se matérialise par le choix de recourir à des diptyques creusant des écarts perceptifs à travers le rapprochement des toiles. Il s'agit alors de faire varier les points de vue à partir d'une même réalité, d'éprouver la relativité de toute expérience humaine et de prendre acte des infimes changements qui se manifestent au quotidien. Ce à quoi servent notamment ses délicates aquarelles avec collages, sortes d'esquisses préparatoires chargées d'enregistrer ces subtiles variations, ce renouvellement permanent au sein de la répétition. Au spectateur ensuite de se frayer par le regard un chemin au sein de cette forêt universelle, où la matière, la physis, vient faire écho à une part de nous-même enfouie, oubliée sous les strates de la civilisation. Et qui est par conséquent à rechercher, en vue de parvenir à une intime réconciliation, l'humain faisant pleinement partie de la nature. ●

Exposition *Gemstone Forest* d'Una Ursprung, jusqu'au 6 juillet à la galerie PJ, 10 rue des Jardins à Metz



Découvrez chaque vendredi ce qui fait bouger le pays. Sur papier et en digital. Gratuitement pendant un mois. Faites le test.

zbelgacem@land.lu
(+352) 48 57 57 . 1





53 mètres courants

IIII Mady Delvaux & Ben Fayot

Les archives du LSAP, une nouvelle source pour l'histoire contemporaine du Luxembourg

Les Archives nationales du Luxembourg (ANLUX) viennent de s'enrichir d'un fonds d'archives privées issu du LSAP. Dans un pays où la politique est un parent pauvre de l'historiographie, c'est une nouvelle importante pour les chercheurs et tous ceux qui s'intéressent à la politique.

Ce fonds, avec la cote FD-318 (fonds divers), comporte 53 mètres courants d'archives et 1 739 unités de description, auquel s'ajoutent des documents audiovisuels digitalisés (cassettes, bandes magnétiques, films) et de nombreuses photos de personnalités et de manifestations du LSAP recueillies au fil de recherches historiques.

Des archives de 1945 à 2018

Le FD-318 provient de trois versements d'archives du parti socialiste LSAP à la Bibliothèque nationale (BNL) et aux ANLUX depuis une quarantaine d'années. Elles couvrent la période de 1945 à 2018.

Le premier versement était destiné à la BNL au début des années 1980. C'était à l'instigation de l'historien Gilbert Trausch, alors directeur de la bibliothèque nationale. Il avait compris que l'histoire des partis comme celle des syndicats était à faire. Il avait recueilli alors également les archives du syndicat LAV, précurseur de l'OGBL. Un inventaire du dépôt du LSAP fut établi, mais il s'est perdu en route.

Les deux autres versements étaient destinés aux Archives nationales à l'initiative propre du LSAP. C'étaient des fonds non épurés, aucun tri n'ayant été opéré avant le transfert. Une partie de ces dépôts a sommeillé pendant une quarantaine d'années dans les caves des deux institutions. Nous les avons évoqués lors de la Journée des archivistes en 2021. Depuis, ils ont été réunis aux ANLUX. Grâce à la directrice Josée Kirps et à la conservatrice Corinne Schroeder, un inventaire a été établi par l'archiviste Marc Lepage. Le FD-318 apparaîtra bientôt au plan d'archivage et pourra être consulté par les chercheurs selon les modalités officielles de la loi sur l'archivage.

Un fonds riche, mais désordonné

Disons-le d'emblée : ce fonds est d'une grande diversité. S'il y a une vague trame chronologique, le contenu est passablement désordonné. La raison en est que le LSAP d'autrefois

n'avait pas vraiment d'appareil administratif, pas plus que les autres partis au Grand-Duché. C'étaient des associations de fait sans cadre légal et surtout sans moyens financiers autres que les cotisations de leurs membres. Depuis 1919 et jusqu'au début des années 2000, ni la Constitution ni la loi électorale ne connaissaient les partis.

Que trouve-t-on dans ce fonds ? Une partie importante porte sur la vie interne du LSAP, en particulier sur les relations de la direction du parti avec les sections locales et les organisations internes comme les Jeunesses socialistes, les Femmes socialistes et les conseillers communaux du parti. On y trouve des documents sur les congrès et la préparation des élections. Certains sujets sont particulièrement bien représentés comme la question de la conscription militaire, l'adhésion à l'Otan ou la centrale de Remerschen.

Au-delà de la vie interne du parti, ce fonds est une mine pour le chercheur qui étudie la vie politique du pays depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. S'y trouvent les procès-verbaux des réunions du comité-directeur, qui évoquent les sujets d'actualité et fixent les positions du parti.

La période de la « grande » coalition entre le CSV et le LSAP de 1964 à 1968, avec deux partis presque à égalité de forces, est particulièrement intéressante, et on trouve les documents sur les négociations de coalition de 1964 et de 1966 dans le fonds. Alors qu'aujourd'hui le groupe parlementaire et le parti ont des activités séparées, il n'en était pas toujours ainsi. Voilà pourquoi on trouve dans le fonds des procès-verbaux des réunions du groupe parlementaire socialiste des années 1960, 1970 et 1980. Il est intéressant de disposer des comptes-rendus de certaines commissions parlementaires, ce qui est exceptionnel, puisqu'à l'époque, les commissions se tenaient à huis clos et les députés n'avaient même pas le droit d'évoquer dans leurs discours à la tribune les débats en commission.

Autre fait remarquable : à une certaine époque certains ministres socialistes transmettaient les dossiers ministériels directement au secrétariat du parti, qui était en même temps celui du groupe parlementaire. On découvrira donc des documents de conseils de gouvernement, surtout des années 1970.

Un mot sur la période couverte par ce fonds : les pièces des années 1940 et 1950 sont assez rares, celles des années 1960 plus fréquentes, mais ce n'est qu'à partir des années 1970 que les documents sont abondants.

Des dérogations

Comme pour tout fonds de l'époque contemporaine se pose la question du délai de protection de 75 ans dès que des noms de personnes apparaissent dans les dossiers. Pour le fonds LSAP, le parti pourra accorder des dérogations sur demande. Nous pensons que ces dérogations devront être accordées facilement quand il s'agit de dossiers politiques. Néanmoins nous pensons également que le parti doit se donner une doctrine cohérente en la matière.

Il n'y a pratiquement aucun dossier intéressant sans que des noms de personnes n'y figurent, car dans tous les procès-verbaux sont listées les personnes présentes. Il s'agit de mandataires élus, soit au niveau national, comme les députés et les ministres, soit au niveau communal, comme les maires, échevins et conseillers, soit au sein des instances du parti et de ses sections locales, présidents, secrétaires, membres du comité. Comme l'engagement de ces personnes n'est pas secret, le LSAP devrait accorder la dérogation et permettre la consultation de ces pièces.

En revanche quand il s'agit de personnes qui n'ont pas de mandat, le parti ne peut pas accorder la dérogation demandée. Dans le cadre de la législation actuelle, les dossiers personnels, par exemple la carrière de fonctionnaire, ou encore des affaires disciplinaires, ne pourraient être consultés qu'avec l'autorisation de la personne concernée, ou bien dans les délais de protection prévus, soit 75 ans après la mort de la personne.

Pour néanmoins permettre la consultation d'une pièce, le seul moyen serait d'introduire une déclaration de la part de l'historien engageant sa responsabilité. À défaut il reste la pratique, très discutée, de noircir le nom de la personne dans le document pour le rendre consultable. Pour gérer les demandes de dérogation, le LSAP devrait désigner en son sein une personnalité responsable à laquelle seraient adressées les demandes.

Une riche mémoire du socialisme luxembourgeois

Le socialisme luxembourgeois existe depuis la fin du 19e siècle, et le parti qui s'en réclame a commencé son action en 1902, donc il y a plus de 120 ans. S'il n'y a pas vraiment d'archives pour la période jusqu'en 1940 – sauf les rapports de police sur le mouvement ouvrier – il y a d'autres sources, comme les nombreux journaux partisans, la plupart numérisés et consultables sur le site eluxemburgensia.lu. Il faut cependant regretter que pour la période cruciale des années 1920 les journaux socialistes ne soient ni numérisés ni disponibles !

Outre le nouveau FD-318 les chercheurs ont à leur disposition aux AN les FD de Victor Bodson et de Lydie Schmit. Contrairement au fonds LSAP, ces dépôts ont été triés et préparés avant d'avoir été déposés.

Lydie Schmit (1939-1988) fut la première femme présidente du LSAP. Députée de 1979 à 1980 et députée européenne de 1984 jusqu'à sa mort en 1988, elle fut présidente de l'Internationale socialiste des femmes et vice-présidente de l'Internationale socialiste de 1980 à 1984. Le fonds Lydie Schmit contient sa correspondance, très riche puisqu'elle avait des contacts dans le monde entier, ses notes et évidemment les procès-verbaux des réunions qu'elle a présidées en tant que présidente du parti dans les années 1970. Rappelons que l'historienne Renée Wagener a écrit une biographie de Lydie Schmit en grande partie grâce à ces archives.

Le fonds Bodson concerne une période antérieure. Victor Bodson (1902-1984) eut une riche carrière politique. Élu député en 1934, il fut ministre de la Justice et des Travaux publics de 1940 à 1947 et de nouveau de 1951 à 1959. Il fut conseiller d'État de 1961 à 1964 et commissaire européen aux Transports de 1967 à 1970. Ce fonds traite des années particulièrement mouvementées de l'histoire luxembourgeoise, les années de guerre et d'après-guerre alors que le ministre de la Justice fut au centre des procès d'épuration.

Le fonds contient entre autres les rapports du comité-directeur du LSAP des années 1950, beaucoup de courrier, également des procès-verbaux de conseils de gouvernement des années 1950. Signalons encore qu'il peut être intéressant pour les chercheurs d'aller regarder au-delà des frontières, à La Haye ou à Manchester, à la Friedrich Ebert Stiftung ou à Bruxelles sinon à Berlin pour trouver d'autres archives sur le riche passé du socialisme luxembourgeois.

Enfin, au-delà du parti socialiste, il est souhaitable que les autres grands partis luxembourgeois réfléchissent à leur tour à ouvrir leurs archives pour enrichir l'historiographie du Luxembourg contemporain ! ●

Le magistrat et l’environnement

IIII William Lindsay Simpson¹

De juge « bouche de la loi » à la justice climatique : quel rôle et quelles balises pour le juge de demain ?

Le métier de juge connaît de profondes mutations. Les tribunaux doivent répondre aujourd’hui à des demandes qui étaient absolument inexistantes, voire impensables, il y a encore une décennie. Il s’agit de questions juridiques liées à la gestion des crises migratoires, à la dégradation climatique, ou encore à la gestion de la pandémie du Covid 19. C’est dans le cadre de ces transformations qu’il convient de réfléchir au rôle du juge dans la société contemporaine².

C’est de Montesquieu que vient l’idée que le juge doit être la « bouche de la loi ». Suivant une lecture stricte du principe de la séparation des pouvoirs, le juge est le fidèle exécutant de la loi sans pouvoir en être l’interprète. Cette conception a été mise en pratique pour la première fois lors de la Révolution française. Ainsi, la loi de 1790 sur l’organisation judiciaire prévoit que les juges « ne pourront point faire de règlements, mais ils s’adresseront au corps législatif toutes les fois qu’ils croiront nécessaire, soit d’interpréter une loi, soit d’en faire une nouvelle ».

Cette vision consacrant une croyance aveugle dans une loi parfaite sera rapidement remise en question. Dès 1801, l’un des rédacteurs du Code civil français déclare que « pour que les affaires de la société puissent marcher, il faut que le juge ait le droit d’interpréter les lois et d’y suppléer ». Ainsi, avec le grand mouvement de codification des droits nationaux au XIX^e siècle, le législateur va céder une partie de son pouvoir au juge. Cela pourra être de manière explicite lorsque le législateur rédige des lois en faisant appel à des notions générales comme l’ordre public, la bonne foi, ou encore le caractère raisonnable et équitable. Ces notions nécessitent d’être complétées et mises en œuvre par le juge lorsqu’il rend un jugement. Ou de manière implicite lorsque la loi manque de clarté. Ou tout simplement lorsqu’elle ne règle pas d’avance une situation. Le juge doit alors interpréter, ou combler les lacunes.

« Le droit libéral du XIX^e siècle fut celui du pouvoir législatif, le droit matériel de l’État-providence du XX^e fut celui de l’exécutif, celui qui s’annonce [pour le XXI^e] pourrait bien être celui du juge. » Cette prémonition (formulée en 1995) de l’essayiste et magistrat français Antoine Garapon semble bien se réaliser dans la mesure où l’on constate depuis le tournant des années 2000 l’omniprésence du droit dans la vie en société (mouvement de « juridicisation ») avec un recours croissant au juge (mouvement de « judiciarisation »). Ces deux évolutions conduisent le juge à devenir un véritable acteur « politique » en ce sens qu’il s’occupe de l’organisation et du fonctionnement de la société. Cette nouvelle fonction politique du juge intègre alors la production des normes, l’arbitrage entre plusieurs valeurs morale et la garantie de la continuité d’un système politique.

Les mutations de la fonction de juge depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale trouvent leur origine dans la conjonction de trois phénomènes suivant les professeurs Lucien François et Nicolas Thirion de l’Université de Liège. Tout d’abord, en raison des avatars de l’actuelle démocratie d’opinion dans laquelle le législateur et l’exécutif s’affaiblissent et se défont sur le judiciaire lorsqu’il s’agit de trancher des problèmes trop sensibles. De même, la dimension politique se renforce avec le rôle croissant des instances de type juridictionnel investies d’une « mission para-législative » comme la Cour européenne des droits de l’homme ou la Cour de justice de l’Union européenne. Et enfin, avec l’influence en profondeur de l’ordolibéralisme. Ce courant de pensée libéral, bien connu des praticiens du droit de la concurrence, défend la thèse que la mission économique de l’État est de créer et de maintenir un cadre normatif permettant la concurrence libre et non faussée entre les entreprises. L’ordolibéralisme a notamment remis en avant le concept de « Rechtsstaat » (d’État de droit) et la

La nouvelle fonction du juge intègre la production des normes, l’arbitrage entre plusieurs valeurs morale et la garantie de la continuité d’un système politique

question de la responsabilité juridique de l’État et des pouvoirs publics face aux citoyens.

Fort de plus de quarante ans de pratique en tant que magistrat en Belgique, le procureur général émérite André Henkes espère que le juge va s’adapter pleinement à ces différentes mutations. Il rappelle que le juge ne doit pas remplacer le pouvoir exécutif ou le pouvoir législatif mais au contraire « collaborer » de manière constructive avec eux. Prenant l’exemple de l’administration, le juge ne peut pas décider à la place de l’État et des pouvoirs publics. Ainsi, lorsque le juge ordonne des mesures pour prévenir ou faire cesser une violation du droit d’une personne, il ne peut pas priver les pouvoirs publics de leur liberté politique. Pour ce faire, il va ordonner aux pouvoirs publics d’atteindre certains objectifs leur laissant ainsi la liberté de déterminer les moyens appropriés pour y parvenir.

Les récents arrêts nationaux en lien avec la cause « climat » illustrent le rôle renouvelé du juge. Ainsi, dans trois arrêts « clés », le juge national a légitimé son intervention à chaque fois sur base d’une justification juridique. Dans une première affaire néerlandaise, où le litige impliquait des normes climatiques vagues et floues, le Hoge Raad des Pays-Bas a trans-

formé le litige en problème juridique (arrêt du 20 décembre 2019 Urgenda). Puis dans un contentieux français, le Conseil d’État a argumenté qu’il était nécessaire d’assurer la cohérence entre les engagements internationaux de la France en matière de protection de l’environnement et ses engagements intérieurs sur le sujet (19 novembre 2020 Grande Synthe). Enfin, le Bundesverfassungsgericht d’Allemagne a rappelé la nécessité d’une approche cohérente sur le long terme lorsqu’il s’agit d’engagement climatique (24 mars 2021 Future Generations). Analysant ces trois arrêts, le juge Paul Nihoul du Tribunal de l’UE indique que « la quête qui se trouve mise en scène dans les arrêts n’apparaît pas vraiment politique mais plutôt logique. De cette manière se manifeste la légitimité sur laquelle [le juge] se fonde pour intervenir. Cette légitimité, c’est celle qui provient de la recherche d’une certaine cohérence (Grande-Synthe), d’une analyse plus complète (Urgenda) ou d’une perspective élargie (Future Generations) ».

Mais face à ces mutations, comment le juge va-t-il exercer avec sérénité sa fonction ? Quelles seront les nouvelles « balises » juridiques ? Pour répondre à ces questions, le juge Nihoul propose d’« inciter le juge à redoubler d’efforts pour assurer que, surtout lorsqu’il met en cause des choix effectués par les représentants de la nation, ses jugements puissent emporter l’adhésion : celle des spécialistes, mais aussi celle de la nation, dont les choix, tels qu’exprimés par ses représentants, ont été corrigés, rectifiés, amendés. Cette adhésion, il n’y a qu’un moyen pour la construire. Écrire des jugements clairs : susceptibles d’être compris par un grand nombre de destinataires. : on ne lit plus, aujourd’hui, des textes longs. Complets : la nécessité d’être court ne dispense pas d’examiner tous les arguments présentés par les parties. Et convaincants : les arguments doivent soutenir, sans discussion possible, les conclusions qui s’y trouvent formulées. »

Ce souci de recherche de clarté et de pédagogie du droit est partagé par de nombreuses associations de juristes comme la Conférence Saint-Yves, la Conférence du Jeune Barreau, l’ALDE (pour le droit de l’environnement), l’ALJB (pour le droit bancaire) ou le GRDPL (pour le droit privé). Elles œuvrent toutes à promouvoir la connaissance, la réflexion et le débat sur les règles juridiques applicables en droit luxembourgeois, démarches elles-mêmes propices à l’intégrité de la pratique du droit et promouvant une plus grande cohérence juridique. Cette exigence de clarté a été également soulignée lors de la rentrée du barreau le 14 juin dernier. Maître Géraldine Mersch a rappelé à cette occasion que le langage juridique utilisé est souvent trop complexe pour le justiciable et même pour les avocats et les juristes. Elle plaide pour la simplification de ce langage juridique et la mise en place d’une véritable « stratégie cognitive et matérielle d’accès au droit ». Mais n’oublions pas le rôle de l’avocat, ce maillon indispensable entre le juge et le justiciable. Le bâtonnier Pit Reckinger a, lui, souligné le rôle crucial de l’avocat pour assurer le bon fonctionnement de la justice. Il insiste sur l’importance pour les avocats de se mettre au service des plus défavorisés pour favoriser l’accès au droit à tous notamment en faisant du Pro Bono (« pour le bien public »). Un souhait que la Conférence Saint-Yves soutient pleinement. ●

¹ William Lindsay Simpson est président de la Conférence Saint-Yves

² Cet article est basé sur la conférence donnée par M. André Henkes, procureur général émérite près la Cour de cassation de Belgique à l’occasion du traditionnel banquet de la Conférence Saint-Yves, le 6 juin 2024 à Luxembourg-ville.



Des juges défilent en 1912

Photothèque Vdl.

Changer (de disque) : il serait (grand) temps

IIII Jeff Schinker*

C'est l'histoire d'un jeune homme qui grandit dans un patelin de la France rurale, celle qui aujourd'hui se tourne vers le RN de Jordan Bardella, une France rurale où son amour pour les déguisements et sa passion pour toutes choses un tant soit peu féminines suscite la suspicion d'hommes pour qui la petite, la bagarre et la télé sont la sainte trinité qui rendent leurs vies d'ouvriers supportables, raison pour laquelle il en passe une d'encore plus insupportable que la moyenne des enfances ouvrières, déjà pas bien glorieuses.

C'est l'histoire de ce même jeune homme qui, grâce à la littérature et aux études, parvient à s'en sortir – par miracle, si on veut croire à la magie, par obstination et persévérance, si on veut croire aux récits édifiants, ce qui nécessite d'oublier tous ceux et celles qui restent pris dans la fange de la violence, Edouard Louis y a, semble-t-il, vite réussi, par hasard et un chouïa d'opportunisme, si on est réaliste et qu'on a lu entre les lignes de son *Changer : méthode*.

C'est aussi l'histoire d'un jeune homme devenu écrivain à succès, et qui use jusqu'à la corde le récit d'une tragédie familiale où le misérabilisme se doit toujours d'être transsubstantié pardon, grâce au triple concours de la littérature, de la bienveillance d'un fils qui tel un curé exonère sa famille de ses nombreux péchés, et par la force émancipatrice de ce même fils – une force qui a fini par gagner non pas toute la famille, mais certains de ses membres, surtout féminins.

D'où que *Monique s'évade* est déjà le deuxième livre consacré à sa mère, après *Combats et métamorphoses d'une femme*, qui suivait celui consacré au paternel violent, *Qui a tué mon père*, et qui précède un livre consacré au frère emporté par l'alcoolisme à l'âge de 38 ans et que l'auteur a abandonné pour ce désormais diptyque maternel.

On se croirait chez Almodóvar, mais un Almodóvar un peu gris et mou, qui aurait remplacé l'exubérance de ses décors pour des teintes de bouse de vache et de maisonnettes vides et fissurées, qui les aurait troqués pour un monde où la violence est à la fois un cercle vicieux – après avoir quitté le père violent, la mère se retrouve avec une nouvelle brute, que son fils la convainc de quitter en début de livre – et quelque chose qu'on peut surmonter : Louis n'arrête pas d'insister que c'est grâce à son succès en littérature qu'il peut désormais aider sa mère à se reconstruire.

En lisant ce fascicule de quelque 180 pages, moins en continuation du premier qu'une face B un peu brouillonne, par le biais duquel l'auteur s'approche du degré zéro de l'écriture autofictionnelle, on se demande sur quel embranchement de l'arbre généalogique de sa famille se situera la prochaine victime de Louis, et si, une fois les bûches de cet arbre consommées dans l'âtre qu'est son atelier d'écriture, il finira par déterrer ses ancêtres.

Certes, on dit souvent que tous les grands auteurs écrivent toujours le même livre, mais si c'est peut-être vrai pour Patrick Modiano ou Annie Ernaux, ça ne l'était ni pour Gustave Flaubert ni pour Kazuo Ishiguro – et encore faudrait-il qu'il fût bon, ce livre sur lequel on trime sans cesse, qu'on écrit et réécrit et dont les différentes publications seraient autant de mises à jour d'un hypotexte en construction permanente. Cela est, hélas, de moins en moins le cas d'Edouard Louis, merveilleux phénomène d'export de la littérature française, qui contrairement au vieux misanthrope d'Houellebecq, prend soin de cocher toutes les bonnes cases du zeitgeist.

Monique s'évade est l'équivalent d'une photo sans filtre qu'avant publication on a prise et reprise afin qu'elle ait l'air naturelle et spontanée

Car le problème avec Édouard Louis réside moins dans la platitude de plus en plus lisible d'un style qui se veut sans fioritures, incisif et direct et qui, en réalité, se ramollit d'opuscule en opuscule, tel un chewing-gum mâché trop longtemps. Il loge encore moins dans ce manque d'honnêteté que certains n'arrêtent pas de lui reprocher et qui s'appuierait sur le fait que Louis avait d'abord commencé par se venger par écrit de ce que les siens lui avaient infligé (*En finir avec Eddy Bellegueule*) pour ensuite changer de fusil d'épaule, cela dès son troisième *Qui a tué mon père*, incriminant non plus le père mais tout un dispositif socio-politique, n'hésitant pas à dire les noms de dirigeants responsables de l'engluant déterminisme dans lequel s'empêtra son père.



L'écrivain
Édouard
Louis

C'est là mal comprendre l'œuvre d'Edouard Louis, qui non seulement se recoupe mais s'identifie à l'homme derrière elle et dont un des seuls intérêts est d'observer et de suivre les différentes métamorphoses de l'auteur, du jeune révolté qui prend sa revanche sur une famille d'arriérés violents à l'écrivain renommé en passant par les différentes mues du transfuge de classe dont il est devenu l'incarnation si parfaite qu'il y a consacré son livre le plus honnête, *Changer : méthode*, le seul, peut-être, où il cherche un peu moins à jouer à l'écrivain modèle.

Car les livres d'Édouard Louis ressemblent de plus en plus à un profil Instagram où on se met en scène sous son meilleur jour. Son dernier en date, *Monique s'évade*, est l'équivalent d'une photo sans filtre qu'avant publication on a prise et reprise afin qu'elle ait l'air naturelle et spontanée. En cela, Louis est un auteur éminemment contemporain. Pour les uns, c'est un phénomène d'époque, pour les autres, l'expression pathologique d'une soif d'être vu, observé, et disséqué sans cesse.

Chez Louis en général et *Monique s'évade* en particulier, l'écrivain l'homme sont devenus indiscernables, de sorte que ça n'est plus le texte qu'on évalue, mais bel et bien l'homme derrière. Édouard Louis, c'est un peu l'antithèse de l'adage barthien de la mort de l'auteur. En étant présent et palpable dans chaque phrase, Louis s'expose à tous les regards – et commence à écrire comme

on passerait un entretien d'embauche, en veillant toujours à se montrer sous son meilleur jour, y inclus quand on passe par l'étape obligatoire où l'on admet ses défauts, car on sait que se dire sans défauts est le plus vilain de tous les écueils. On croirait parfois lire une lettre de motivation plus qu'une autofiction.

Édouard Louis conclut ainsi son livre *Monique s'évade* : À travers elle, j'ai découvert le plaisir d'écrire au service d'un autre, d'une autre. Alors que pour de vrai, il écrit non pas pour rendre hommage à sa mère, mais pour que chacun puisse vérifier à quel point il est un fils exemplaire. Alors que sa sœur rechigne à contribuer au loyer du nouveau logis de Monique, lui le peut – grâce à sa littérature. Quand Falk Richter adapte le premier livre sur sa mère et qu'il décrit comment il l'emmène voir la pièce, pointe un effet de mise en abyme où le romancier reproduirait infiniment le vide esthétique et le succès commercial de sa démarche – ainsi, même s'il dit avoir résisté à cette idée qu'il trouve ingénieuse d'intégrer dans son livre toutes les dépenses que nécessitait l'évasion de sa mère, il a fini, en mettant à nu la possible récursivité du processus de vampirisation de sa vie et des siens, par faire entrer après tout le fric dans son livre. C'est là le seul et bien triste succès de *Monique s'évade*. ●

*L'auteur est coordinateur culturel à la radio 100,7.

S

T

|

L

land

28.06.2024



Sven Becker

Laura et Martine
Feiereisen,
fondatrices de
Laôma Atelier

Métal liquide

IIII Béatrice Dissi

Comment faire fleurir un réseau de clients internationaux et de professionnels du design et de la mode à partir d'un atelier de bijouterie à l'Est du Luxembourg, à Beidweiler ? Les bijoux en or et argent des sœurs et artisanes Laura et Martine Feiereisen, fondatrices de Laôma Atelier, sont exposés dans les prestigieuses Galeries Lafayette Champs Élysées, au Printemps Haussmann (les deux via la marque Reiner, une plateforme de mode « régénérée »), et dans des boutiques qui représentent un design engagé, raffiné et respectueux, à Paris, Londres, Glasgow, Stockholm et aux États-Unis.

« Les fruits de notre créativité, plus qu'un gagne-pain, reflètent un choix de vie que nous avons fait ensemble il y a quelques années », explique Martine. Un choix à la fois professionnel et presque spirituel que les deux sœurs ont fait en suivant un profond désir de s'orienter vers un métier résolument créatif, après des débuts comme photographe et event planner. Elles sont alors retournées, ensemble, à l'université pour étudier le design en bijouterie à Paris et à New York. La pandémie les obligeant à rentrer à Luxembourg plus tôt que prévu, elles s'installent non loin de l'atelier de leur père menuisier et ouvrent Laôma en 2021.

« Nous avons grandi avec le sens du respect pour l'artisanat, la main d'œuvre et le travail bien fait. Très tôt, cela nous a

inculqués une curiosité et un intérêt pour les matériaux ». Aujourd'hui, âgées respectivement de 34 et de 31 ans, elles ont progressivement développé un style propre. En parallèle, elles soignent un carnet d'adresses, réseaux sociaux aidant, pour travailler avec des modèles et créateurs de vêtements internationaux et des boutiques qui partagent les mêmes idées, qu'on pourrait résumer avec la maxime « no harm ». Yogi, végétariennes, propriétaires de deux chiens adoptés, elles veillent autant que possible au caractère durable de leurs activités, par exemple en ne travaillant que des matériaux recyclés. Elles utilisent surtout de l'argentium à 93,5 pour cent d'argent, sourcé d'Allemagne et ne font usage, à l'atelier, que les matériaux purs sans additifs chimiques.

« Le processus de création a pour nous un caractère presque méditatif », dit Laura. Tout oublier autour de soi, se laisser absorber par la passion ; « c'est similaire à ce qui se passe au yoga ». C'est peut-être le contraste entre la dureté du métal et cette passion douce et limpide qui crée la marque de leurs objets qui prennent souvent des formes fluides, éthérées, comme des boucles d'oreilles évoquant des gaufres d'abeille, ou des bagues prenant la forme de cire. Mais aussi des œuvres plus allusives comme les chaînes de taille ultra féminines. Objets qu'elles aiment mettre en scène avec des éléments

qui évoquent la scène metal, voire gothique avec une préférence pour la couleur noire, accompagnée de maquillages raffinés. « Inspiration qui provient essentiellement de la période de la fin des années 1990, début 2000 ; une époque à laquelle nous aimions découvrir la vie nocturne à Berlin », et proche du monde de stylistes tels Alexandre McQueen, Maison Margiela ou la Néerlandaise Iris van Herpen. Une œuvre qui se développe en permanence. Un de leurs projets est par ailleurs de creuser le potentiel créatif de l'assemblage du verre et du métal.

Laôma Atelier a participé à l'exposition De Mains de maîtres en 2023, ce qui a boosté leur visibilité auprès du public luxembourgeois. À quand un défilé avec d'autres créateurs locaux ? Pour l'instant, tout comme les réseaux et partenariats des sœurs Feiereisen, ce sont les clients français qui dominent, « un public qui continue à montrer beaucoup d'intérêt pour l'artisanat, avec un profond respect pour les œuvres véritables, qui échappent à la production de masse ». Avec des clients en Suède, au Danemark, leur entreprise connaît le succès, mais la concurrence est rude, surtout face aux « marques qui prétendent fabriquer eux-mêmes leurs produits mais s'approvisionnement auprès des mêmes maisons de fast-jewellery que les grandes chaînes, sans que les clients ne s'en doutent ». ●

L'atelier à Beidweiler est ouvert sur rendez-vous. laomaatelier.com

PUBLIC VIEWING

Fußballfest

Noch bis zum 17. Juli dürfen Fußballfans die Europameisterschaft verfolgen. Wer das in einer Bar oder vor einer großen Leinwand unter freiem Himmel tun will, kann über die App Golazone nach



dem passenden Ort suchen. Die beiden Freunde Nicolas Sully und Daniel Brunner haben die App programmiert. Ein paar Orte haben sich aber mittlerweile auch ohne App-Hinweis als beliebte Public-Viewing Orte etabliert: Die Rotondes am Bahnhof oder der Kyosk auf Kirchberg. Während das Kyosk mehr als cozy ist, ist dort die Leinwand allerdings leicht verpixelt. Wer mit englischsprachigen Fans mitfiebern will, kann sich im Pygmalion (Clausen) oder Oscars (Grund) umschauen. Fans der Italien-Mannschaft treffen sich in Esch/Alzette im Café San Siro und Riganelli. Zumindest im Achtelfinale sind

unsere Nachbarländer noch Teil des Fußballfestes, und die eine oder andere Party dürfte somit hinter der Grenze stattfinden. Allerdings enttäuschen die großen Fußballnationen dieses Jahr. Oder vielleicht müsste die Analyse anders lauten: Die kleinen Nationen haben aufgeholt. Einen Trend, den man auch bei den *Roude Léiwe* feststellen kann. SM

NATIONALFEIERTAG

Textmarker-Outfit

In der Woche vor Nationalfeiertag war das Männerbekleidungsgeschäft Zwick in der Oberstadt ungewöhnlich voll. „Teilweise waren mehrere Politiker gleichzeitig hier“, erklärt Verkaufsleiter Eugène Derr. Der Ansturm hatte seinen Grund: Der Nationalfeiertag erfordert von Männern das Tragen eines Stresemann-Anzugs, auch bekannt als Morning Coat. Dieser formelle Anzug besteht aus einem langen Jackett, einer grauen Weste, einer gestreiften

Hose sowie einer Krawatte oder Fliege. Der Stresemann-Anzug ist bis 18 Uhr zu tragen und kostet etwa 1 000 Euro, so Eugène Derr. Während für Frauen mittlerweile Hosenanzüge erlaubt sind, entschieden sich die meisten Politikerinnen am Sonntag dennoch für Röcke. Einige von ihnen wählten auffällige Neonfarben: Taina Bofferding (LSAP) lächelte grell-gelb in die Fotokamera, während Landwirtschaftsministerin Martine Hansen ein knalliges Pink trug. Ihr Kleid war mit einem bis zu den Ellbogen reichenden Schulterkragen versehen, wie er für Geistliche der katholischen Kirche üblich

ist. Staatsrätin Joëlle Elvinger und Gesundheitsministerin Martine Deprez (CSV) wählten das gleiche Mozetta-Kleid. Besonders kreativ zeigte sich die Sängerin Krick mit ihrer Upcycling-Notinitiative: Ihr Kleid wurde von ihrer Mutter aus Tischdeckenstoff genäht, nachdem der ursprünglich online bestellte Stoff nicht rechtzeitig geliefert wurde. SM

